43e ANNEE (5e SÉRIE) N° 29 22 JUILLET 1926

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne)

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES { Édition complète . . . . 18 fr. / Édition partielle . . . . 12 fr.

ÉTRANGER { Voir les conditions détaillées à la 1re page de la *couv.* du 17 décembre 1925.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition partielle n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence;* pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Chronique de Théologie dogmatique. (Voir le Sommaire détaillé en tête du no). — I. S. Thomas d'Aquin, textes et interprétations, 449. — II. Mariologie, 453. — III. Etudes médiévales, 456.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : Morini-Comby, Raoul Arnaud, 458 ; Mgr Odelin, 459 ; abbé Lelièvre, chanoine Huard, 460 ; A. Masseron, P. Lambert, 461 ; Jos. Vianey, Mgr Grente, Henri Joly, G. de Grandmaison, Angot des Rotours, Louis Pastor, Paul Bourget, Camille Mayran, Avesnes, André Maurois, 462 ; Jean Gaument et Camille Cé, 463 ; P. Martino, J. Leuba, Abel Bonnard, 464.

PRÉDICATION

Il n'y en a pas dans le présent no.

PETIT COURRIER

Q. — Veuillez m'indiquer un recueil de prédications sur les vérités religieuses, simples, populaires, familières, pour gens de campagne très ignorants des choses religieuses. Que ce recueil ne soit qu'un volume afin d'en faire mon *Vade mecum.*

R. — *Vade mecum des prédicateurs,* par deux missionnaires, in-12 de 800 p., 11 f. 50, Paris, Téqui.

Q. — Quel ouvrage *en français* me recommandez-vous pour approfondir un examen portant sur : *De Religione Christiana, De Ecclesia, De Fontibus revelationis ?*

R. — Monsabré, *Introduction au dogme catholique.* 4 vol., Paris, Lethielleux ; — P. Buysse, *Vers la croyance* (1 vol.), *Vers la foi catholique* (2 vol.), chez Desclée (présentés longuement dans l'*Ami).*

Q. — L'*Ami* connaît-il un traité des *Contrats* et des *Lois* en français ?

R. — Voyez le t. I de la *Théologie morale* de Gousset, Paris, Gabalda ; — trouvez d'occasion le *Traité des contrats,* de Gury, 2 vol., publié jadis à Paris (à la Bibliothèque ecclésiastique, 6, rue du Pont de Lodi).

Sur les lois, memento théorique et guide bibliographique dans *La Morale d'après S. Thomas et les théologiens scolastiques,* du P. A. de la Barre (p 61-148), in 8, Paris, Beauchesne ; — le Carême 1909 du P. Janvier, *La Loi,* in-8, Paris, Lethielleux.

La traduction française, depuis longtemps annoncée, de la *Theologia moralis* du P. Vermeersch n'a pas encore paru.

Q. — Connaîtriez-vous une bonne *Vie* de S. Germain, évêque d'Auxerre ?

R. — *S. Germain l'Auxerrois,* par le P. Germain-Marie des Noyers, gr. in-8 de XXXII-190 p., 16 grav., 2 f. 50 (en 1914), Lille, Desclée.

Q. — 1° L'*Ami* peut-il me dire combien de procès se préparent actuellement pour l'introduction de causes de béatification, pour la béatification et la canonisation ?

2° L'*Ami* peut-il mentionner TOUS les *Saints, Bienheureux* et *Vénérables* appelés *Joseph,* l'an et lieu où ils sont nés et morts, les jours de leurs fêtes, leur bibliographie ?

3° L'*Ami* peut-il me dire TOUS les noms des *Saints, Bienheureux* et *Vénérables* de la Compagnie de Jésus, l'an et lieu où ils sont nés et morts, les jours de leurs fêtes ?

4° Quels sont les jours des fêtes des Béatifiés par Pie X, Benoît XV et Pie XI ?

R. — Non, aucun rédacteur de l'*Ami* n'a assez de loisirs pour mener à bien pareil travail. Si parmi ses lecteurs il se trouve quelque érudit qui ait le temps et les moyens de vous donner satisfaction, nous publierons bien volontiers le résultat de ses recherches. — Vous trouveriez vous même les éléments de la réponse *ad IV* en dépouillant la

collection de l'*Annuaire pontifical catholique* depuis 1904 inclus (Paris, Bonne Presse). A la p. 96 de cette année 1904, vous auriez la liste récapitulative des canonisations et béatifications faites par Léon XIII; à la p. 78 de 1915, celles faites par Pie X; à la p. 43 de 1923, celles faites par Benoît XV; et pour Pie XI voyez nos *Tables* annuelles.

Q. — Des religieuses récitant le Bréviaire désirent avoir, pour apprendre le latin, des extraits d'auteurs latins chrétiens. De plus, existe-t-il une Grammaire de latin d'Eglise ?

R. — *Pour apprendre le latin liturgique* (grammaire, exercices, dictionnaire), par le chan. Verdunoy, 4 f. (en 1924), aux Publications Lumière, 15, rue Bossuet, à Dijon; — A. Acloque, *La langue de l'Eglise rendue accessible aux chrétiens*, 3 f., Paris, Bonne Presse. — Et prendre la trad. française du *Bréviaire Romain*, 2 vol. in-12, reliés 75 f. (en 1923), chez Desclée.

Q. — Quels ouvrages consulter pour traiter cette question ? « Montrer qu'en conséquence de sa primauté, le Pontife Romain est juge en dernier ressort pour toute l'Eglise; qu'on ne peut en appeler de ses décisions à un futur concile; et que cette souveraineté se concilie très bien avec le pouvoir ordinaire et immédiat des Evêques. »

R. — 1° En latin : Billot, *De Ecclesia Christi*, t. I; Bainvel, *De Ecclesia;* et Schultes, *De Ecclesia catholica*. — 2° En français : *Dict. de théol. cath.*, art. *Infaillibilité du pape; Dict. apologétique*, art. *Papauté*.

Q. — Où pourrais-je trouver un manuel donnant les principes de la peinture à l'huile pour débutant ?

R. — *Manuel sur la peinture à l'huile, ses matériaux, ses supports et sa technique*, par A. Lowe et G. de Beer, in-8, Bruxelles, Havermans (1916); — Ch. Rudhardt, *La peinture à l'huile simplifiée, Lois, métier, pratique*, in-8, Paris, Laurens (1913).

Q. — Quels ouvrages consulter pour traiter les sujets suivants ?

I. Etat originel du premier homme. Comment a-t-il pu pécher, n'étant soumis ni à l'erreur, ni à la concupiscence ? Bien préciser quel fut l'état d'Adam après sa chute, tant au point de vue des dons gratuits qu'au point de vue de sa nature même.

II. Comment concevez-vous la vie terrestre des hommes si Adam n'avait pas péché ?

III. Etudier l'hypothèse du péché commis par les descendants d'Adam et ses conséquences.

R. — Ad I. Lisez 1° *Ami du Clergé*, 1922, p. 289-296, 661; — 1924, p. 69, 123; — 1925, p. 374. — 2° En latin : S. Thomas, *Sum. theol.*, Ia, q. 94-98; Ia-IIæ, q. 82 83; IIa-IIæ, q. 163, et *loca parallela*; les commentateurs. Pour les références aux manuels ou ouvrages récents, voyez Hervé, *Manuale theologicæ dogmaticæ*, t. II, p. 287-356. — 3° En français : Bainvel, *Nature et Surnaturel*, ch. 6, 7; Le Bachelet, *Le péché originel*, Coll. *Science et Religion; Dict. de théol. cath.*, art. *Adam*, et *Dict. Apologétique* de M. d'Alès, art. *Péché originel;* Labauche, *Leçons de théologie dogmatique*, t. II, *L'Homme;* A. Michel, *Dict. de Théol. cath.*, art. *Justice originelle*.

Ad II. S. Thomas, *Sum. theol.*, Ia, q. 99-101, et Suarez, *De Opere sex dierum*, lib. v (édit. Vivès, t. 3, pp. 379 et suiv.).

Ad III. Nous supposons qu'il s'agit de l'hypothèse où, Adam demeurant innocent, quelques-uns de ses descendants eussent péché. Voir S. Thomas, Ia, q. 100; II *Sent.*, dist. 20, q. 2, a. 3, ad 5, ad 7; *De Malo*, q. 5, a. 4, ad 8 : Quodl. 5, a. 8; et Suarez, *op. cit.*, c. 8, 9, 10. Question obscure, et peu débattue chez les théologiens récents.

Je lis dans l'*Ami* du 12 juin 1924, p. 380, sous la plume d'un de vos correspondants : « J'ai entendu dire qu'à Marseille on vénère *deux* chefs de S. Lazare. Est-ce vrai ? » L'*Ami* répond : « Nous l'ignorons. »

Je me permets de vous renseigner. A Marseille, un seul chef de S. Lazare est honoré; il est conservé dans l'église cathédrale.

Cependant votre correspondant n'est pas complètement dans l'erreur. Un second chef de S. Lazare est honoré à Autun, où le corps du saint fut transporté vers 870. D'ailleurs vous signalez cette translation dans une note.

Pour expliquer l'existence de ces deux têtes, on raconte, chez nous, qu'avant la translation susdite, deux prêtres de Marseille, désolés de perdre ce trésor et pensant bien qu'il ne reviendrait jamais, enlevèrent le chef de S. Lazare et le remplacèrent par la tête d'un autre saint.

— Page 169 : En réponse à la question du directeur de colonie de vacances qui cherche des histoires, je me permets de vous signaler toute une série d'histoires qui paraissent tous les mois (environ) dans une collection intitulée : *Les Fascicules*, Documents inédits pour directeurs d'œuvres, le fascicule 0 f. 50, souscription pour 12 (environ l'année), 5 f., chez M. l'abbé Viot, 20, rue de Provigny, à Cachan (Seine), C. C. Paris 370-87.

Bon nombre de mes confrères et moi en avons tiré grand profit. Peut-être d'autres pourraient aussi utilement s'en servir.

Ces fascicules renferment non seulement des histoires, mais aussi différentes autres questions pratiques très utiles à connaître pour des directeurs d'œuvres. Tous les articles sont écrits par des prêtres chargés eux-mêmes d'œuvres, et qui n'ont d'autre ambition que de faire connaître les résultats de leur petite expérience. Mais ceci explique aussi l'irrégularité de la publication et l'anonymat des articles.

Vous pouvez recommander aussi *Copino*, 2 vol., 9 f., en vente à *La Vie au Patronage*, à Antony (Seine). Les enfants pourront pleurer et rire tour à tour; ils seront intéressés et « élevés. »

— Page 170 : J'ai sur mon bureau un ouvrage d'Hippolyte Clément, rédemptoriste, mais en un seul volume : *Ecole de perfection religieuse d'après les meilleurs auteurs*, surtout S. Alphonse, S. François de Sales, sainte Thérèse. C'est un vol. de 654 p., 4e mille en 1909. Se vend au profit des missions du Congo, chez l'auteur, en Belgique, à Beauplateau (Tillet), et chez Jules de Meester, imprimeur-éditeur, à Bruxelles, 27, rue de l'Industrie. On pourrait sans doute l'avoir à la Librairie St-Alphonse, à Esschen (Belgique).

Leçons brèves de morale, par le R. P. Ch. Joyeux, des Pères Blancs. — Un vol. in-12 carré de 261 p., cart. 7 f. 50 (franco 8 f. 35). — Librairie Notre-Dame, 33, rue Michelet, Alger.

Ce livre est un manuel scolaire. Il en a l'apparence extérieure, qui est agréable, et le bel ordre didactique de ses 98 leçons.

Chaque leçon comprend un texte et une lecture. — Les *textes*, comme dans les catéchismes, sont des questionnaires, mais très courts (six ou sept questions), et peuvent, sans trop de peine, se loger dans les mémoires les plus rétives. Cependant, les *lectures* qui les accompagnent seront peut-être apprises et retenues par les élèves plus aisément encore. Brèves, vivantes, dramatiques mais sans pathos, d'une simplicité et d'un naturel achevés (sauf cinq ou six pages que l'auteur eût mieux fait de ne pas emprunter à autrui), elles sont, pour la plupart, de petites merveilles d'à-propos : voyez seulement les trois premières (Le rêve du sculpteur; le Palais enchanté; le Lépreux) et convenez qu'un écolier y découvrira du premier coup les vraies bases de la morale.

Mais le vrai mérite et l'originalité de ce petit livre, c'est d'exposer une *morale complète* tout entière pénétrée de christianisme, sans être pourtant celle du catéchisme et sans faire appel aux dogmes spécifiquement chrétiens (car ce Manuel est destiné aux écoles dans

(Voir la suite p. 186).

Ateliers créés en 1835

Etudes sans frais

Teléphone 14.30

Les plus importants de la Région de l'Est

Catalogue sur demande

R. du C. 7890

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

GEORGES JANIN, PEINTRE-VERRIER
près l'église St-Pierre à NANCY
(Meurthe-et-Moselle)

Références

Agréé par la Commission des Monuments historiq^es, par la Coopérative de Reconstruction des Eglises.
— Fournisseur des Missions Etrangères. —

Auteur de vitraux pour :
M. le Président Poincaré, à Sampigny ;
M. le Maréchal Lyautey, à Crevic ;
Basilique du Sacré-Cœur, de Notre-Dame de Lourdes, à Nancy ;
Cathédrale de Rangoon (Birmanie),
et plus de 3.000 églises en France et à l'Etranger.

Le Duplicateur intarissable "SCRIPTA"
à encrage automatique et guides réglables

Tire des milliers de **COPIES PARFAITES**, sur papier mince, fort, glacé ou rugueux, à l'aide d'un même cliché stencil, d'un seul coup de **CYLINDRE SEC**, sans préparation préalable,

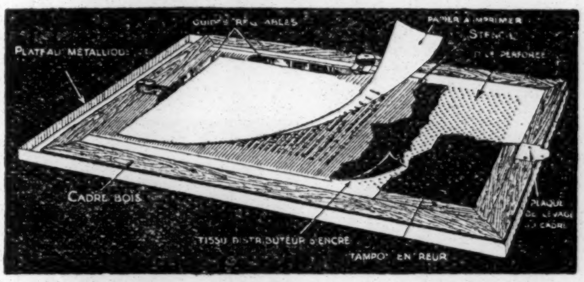

dans le minimum de temps, avec le maximum de propreté, sans réencrage, sans fatigue, économiquement.

Tarif spécial A C *sur demande à*

SOCIÉTÉ GRAPHICA, 24, RUE DE BONDY, PARIS (X^e)

VINS DE MESSE

SOCIÉTÉ ANONYME VITICOLE

SEULE MAISON du diocèse dont les Vins de Messe soient garantis liturgiquement purs par l'Evêché de Perpignan.
S'adresser : Abbé P.-C. Aujaleu, Espira-de-l'Agly (Pyr-O^les)

ŒUVRE OUVRIÈRE de l'abbé TRONCHET, R. C. Nogent 1.016, fondée en 1887. Harmoniums garantis, prix réduits. Orgues à tuyaux. Pianos. Tous mobiliers d'églises, bancs, chaises, etc. 25 ouvriers avec machines-outils.
Abbé TRONCHET, curé de Margon, Nogent-le-Rotrou (E.-et-L.)

LOURDES

POUR TOUS ACHATS D'OBJETS DE PIÉTÉ ET SOUVENIRS
ADRESSEZ-VOUS AU **PALAIS DU ROSAIRE**

MAISON VENDANT LE MEILLEUR MARCHE DE TOUT LOURDES

ENVOI *FRANCO* du CATALOGUE.

MAISON PRINCIPALE : 64, Boulevard de la Grotte.
SUCCURSALES { 158, Rue de la Grotte. 5, Avenue Peyramale.

HORLOGERIE - PENDULERIE
— BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE —

ALLIANCE HORLOGERE

R. C. Besançon 29

E. ENGINGER — BESANÇON — 15, rue Gambetta, 15

Catalogue F^co sur demande — Fournisseur de l'Archevêché de Besançon

POUDRE et CIGARETTES ESCOUFLAIRE contre

ASTHME

Bronchite Chronique
EMPHYSÈME et toutes les OPPRESSIONS
GUÉRISONS RADICALES dans des cas où tous les autres remèdes avaient échoué.
M^r CH. ESCOUFLAIRE, à BAISIEUX (Nord) envoie GRATIS et FRANCO une BOITE d'ESSAI avec NOMBREUX CERTIFICATS de GUÉRISONS.

EUCHROMINE

Peinture à l'eau silicatée en poudre applicable sur tous les matériaux
Solide — Pratique — Economique
25 nuances

POCHOIRS ARTISTIQUES
pour la décoration des églises, chapelles, patronages, etc.
Album de plus de 500 modèles. *Franco* : 7 fr.

108, Av. des Batignolles, SAINT-OUEN (Seine).

VINS DE MESSE
CAVES DES PRÉMONTRÉS

S'adresser à M. YVRARD
Abbaye St-Michel-de-Frigolet, par Tarascon (Bouches-du-Rhône).

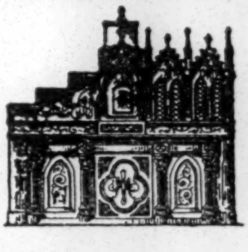

G^de Marbrerie "Ste-Jeanne d'Arc"

L. BARRAU
Lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts Toulouse-Paris R. C. Toulouse 497 A.
29, Allée Alphonse-Peyrat, Toulouse (H^te-Garonne)
Mobilier religieux, plaques commémoratives, marbres, pierre, autels, chaires à prêcher, appuis de communion, statues, chemins de croix.
Travaux artistiques. — Prix très réduits —

HUILE Olive pure fr.; de table fr.; blanche fr.
Savon blanc 72 0/0 post. 10 k. br. fr., franco.
Œuvre Ste-Thérèse, MARSEILLE. Chèque postal 59-92.

R. C. Seine N° 50.326

Notre Nom sur un INSTRUMENT DE MUSIQUE
constitue une garantie absolue

J. Thibouville-Lamy & C^ie
68 bis à 72, rue Réaumur, PARIS
La plus importante Manufacture d'INSTRUMENTS DE MUSIQUE *du Monde*
Fondée en 1790

Fournisseurs de l'Armée et du Conservatoire National de Musique de Paris des Missions Étrangères et des Congrégations

Demander catalogue et conditions confidentielles accordées aux Membres du Clergé

Souffrez-vous des reins ?

Fréquemment il s'agit de l'acide urique qui reste dans le sang par suite de la faiblesse des reins.

C'est une lassitude inexplicable, la nervosité, l'insomnie, les maux de tête, les vertiges, les douleurs de reins, qui sont les principaux symptômes de ce véritable empoisonnement du sang.

L'opinion des personnes qui ont employé les Pilules Foster dans ces cas, doit vous engager à suivre leur exemple. Ainsi, Mme Barnier, à Béru (Yonne), nous a écrit :

« *Je ne savais à quoi attribuer ma mauvaise santé et mes douleurs de reins. J'ai pris des Pilules Foster et, comme par enchantement, ma santé est redevenue excellente. Je les emploie toujours avec succès lorsque je me sens mal à l'aise.* »

(Signature légalisée le 18 Décembre 1925).

PILULES FOSTER
pour les Reins et la Vessie

La boîte : 7 fr. 80 — La double-boîte : 14 fr.

Toutes pharmacies ou franco H. Binac, pharmacien, 25, Rue Saint-Ferdinand, PARIS (17e).

REFUSEZ TOUTE IMITATION

Le TONILAX et les voies digestives

Le **TONILAX** (Spécialité **FOSTER**) est un remède recommandé contre les mauvaises digestions, contre la constipation dont il constitue un remède parfait et sans accoutumance.

Toutes pharmacies. Le flacon : 5 fr. 60.

Maladies de la Peau Hémorroïdes

L'Onguent FOSTER est destiné aux affections de la peau et son emploi persévérant les fait disparaître. Il est également très efficace contre les hémorroïdes internes ou externes.

Toutes pharmacies. La boîte : 7 fr. 80.

BOIRE AUX REPAS
BOIRE MATIN ET SOIR
VALS
LA FAVORITE
ESTOMACS DÉLICATS
ENTÉRITE

ETABLI DE MENAGE

Modèle perfectionné 1926. Breveté S. G. D. G. — Franco 46 fr. (France)

Permet d'exécuter tx travaux de menuiserie et serrurerie. S'adapte instantanément à toute table. Pas encombrant, se case n'importe où. Emploie tous les outils.

REMPLACE l'ETABLI et l'ETAU

Rendra de grands services aux missionnaires, dans les cures, pensionnats, séminaires, patronages, œuvres, etc.

A. ONIGKEIT Belle-Vue, Romans-sur-Isère (Drôme).

Chèques post. LYON 6.29. — Notice *A. C.* gratis comme imprimé, ou contre 0,75 sous pli fermé remb. à l'achat.

ALCOOL de MENTHE DE

RICQLÈS

Exiger du RICQLÈS

VITRAUX L. BALMET 25, Cours Berriat, GRENOBLE. Vitraux en tous genres et tous styles. Restauration (voir no du 4 février de l'*Ami*).

FONDERIE SPECIALE DE CLOCHES

Les Fils de G. PACCARD, à Annecy-le-Vieux (Haute-Savoie)

Fondeurs de la " LA SAVOYARDE ", du bourdon de la victoire " LA JEANNE D'ARC ", pour la cathédrale de Rouen. Plus de 600 cloches livrées chaque année. *Montures de tous systèmes.* Sonnerie brevetée, à battant rétro-lancé, supprimant toute peine pour le sonneur et annulant tout ébranlement aux beffrois. *Service spécial pour les réparations.*

SANTÉ FORCE

rapidement obtenues par l'emploi du

VIN DE VIAL

Son heureuse composition
QUINA, VIANDE
LACTO-PHOSPHATE de CHAUX
En fait le plus puissant des fortifiants.

Il convient aux Convalescents, Vieillards, Femmes, Enfants et toutes personnes débiles et délicates.

VIAL Frères, Pharmaciens, LYON

43e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 29 22 JUILLET 1926

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

CHRONIQUE DE THÉOLOGIE DOGMATIQUE

SOMMAIRE

I. Saint Thomas d'Aquin, textes et interprétations. — 1. S. Thomas d'Aquin, *La Somme théologique.* — Edition de la *Revue des Jeunes : Dieu,* trad. du R. P. Sertillanges, tome I; *La Vie humaine, ses formes, ses états,* trad. du R. P. Lemonnyer. — 2. Librairie Lethielleux : *Quæstiones disputatæ.* — Librairie Marietti : *In Aristotelis librum De Anima* (Pirotta). — *De Regimine Principum et de Regimine Judæorum* (Mathis). — Editions de la « Gazette Française » : *Du Gouvernement royal.* — 3. *Summa theologica,* édit. P. Pègues (librairie Blot). — 4. Paul Choisnard, *S. Thomas d'Aquin et l'Influence des astres.* — 5. Controverse sur la *Quæstio disputata : De Unione Verbi* (Pelster, S. J., et Synave, O. P.). — 6. *Les doublets de S. Thomas,* du P. J. de Guibert.

II. Mariologie : Les quatre derniers Congrès bretons. — 1. Congrès de 1908 : *Maternité divine.* — 2. Congrès de 1910 : la *Corédemptrice.* — 3. Congrès de 1913 : *La Maternité de grâce.* — 4. Congrès de 1924 : l'*Assomption* (Dom Renaudin : *L'Assomption de la B. V. Marie ;* — P. Le Rohellec, *Marie, dispensatrice des grâces divines*).

III. Etudes médiévales. — 1. Arquillière, *Le plus ancien traité de l'Eglise :* le *De regimine christiano* de Jacques de Viterbe. — 2. Spicilegium Lovaniense : A. Fliche : *La Réforme grégorienne.* — 3. Id., Hocedez, S. J., *Richard de Middleton.* — 4. Diverses publications sur Richard de Middleton. — 5. Publications sur Scot Erigène. — 6. Bibliothèque thomiste : *Autour du décret de 1210,* II. *Alexandre d'Aphrodise,* par G. Théry, O. P. — 7. Ouvrages du Dr Günselmann sur l'*Eucharistie dans la Préscolastique.* — 8. Editions diverses (S. Anselme ; Gandulphe ; Fr. Remigio de' Girolami ; Hervé de Nédellec ; Alexandre de Halès ; J. P. Olivi ; Richard de Middleton).

IV. Théologie systématique. — A) Le *Cours de Théologie du Collège Angélique :* 1. *De Revelatione* du P. Garrigou-Lagrange ; 2. *De Ecclesia,* du P. Schultes ; 3. *Tractatus dogmatici* (tom. V), du P. Hugon. — B) Autres ouvrages : 1. H. Dieckmann, S. J., *De Ecclesia,* t. II : *De Ecclesiæ Magisterio Conspectus dogmaticus.* — 2. Une controverse sur le ministre « extraordinaire » du diaconat et du sacerdoce. — 3. A. d'Alès, *De pœnitentia.* — 4. Card. Billot, *De Sacramentis,* t. I, édition nouvelle : controverse avec le P. de la Taille sur les relations du sacrifice de la Messe et du sacrifice de la Croix. — 5. *De Sacramentis,* du P. Noldin, 17e édition.

V. Théologie orientale. — *Theologia dogmatica Orientalium,* du P. Jugie.

I. — S. Thomas d'Aquin, textes et interprétations

1. S. Thomas d'Aquin, *Somme théologique,* Paris, éditions de la *Revue des Jeunes* (3 vol. parus). — La publication organisée et dirigée par le R. P. Gillet est avant tout une traduction littérale et aussi littéraire que possible de la *Somme théologique.* Nous en avons indiqué le sens et les modalités lors de l'apparition du premier volume : voir *Ami* 1925, p. 655. A *La Prudence* du P. Noble, il faut maintenant ajouter *Dieu* du P. Sertillanges[1], et un troisième volume plus compact, *La Vie humaine, ses Formes et ses Etats,* du P. Lemonnyer[2].

La traduction du P. Sertillanges est telle qu'on la pouvait attendre de l'auteur des *Sources de la Croyance en Dieu.* Tout au plus pourrait-on faire quelques remarques de détail. L'expression « *causes efficientes en série* » donne-t-elle bien l'idée des causes efficientes essentiellement subordonnées ? En quel sens peut-on dire que Dieu est « *indéterminé* » ? (Q. I, a. 3 et note 34). Les *Notes explicatives* répondent aux questions que peut se poser le lecteur. « Les brèves formules du R. P. Sertillanges, écrit avec raison P. Richard dans le *Bulletin thomiste* (1926, p. 34), sont pleines d'éclairs suggestifs, qui non seulement renseignent, mais font goûter l'harmonie, le charme des synthèses de S. Thomas. Tout cela est plein d'allusions aux théories modernes, ce qui sera goûté de nos étudiants des lettres et des sciences (Ia, note 54). » Les *Renseignements techniques* (qui forment le second appendice) « sont particulièrement développés dans ce volume. Ils contiennent d'abord des notes doctrinales du plus haut intérêt. En peu de mots, on y trouve la solution des plus ardus des problèmes de la métaphysique thomiste. Les différentes sources et expressions de la pensée de S. Thomas sont présentées ; les diverses théories visées par lui sont résumées ; un choix de citations de ses autres traités permet d'éclairer le texte de la *Somme.* » (*Ibid.*, p. 35).

Le volume du P. Lemonnyer renferme cinq petits Traités : c'est d'abord le Traité des *deux Vies, contemplative et active* (qq. 179-182) ; celui des *Offices et Etats en général* (q. 183) ; celui de l'*Etat de perfection en général* (q. 184) ; celui de l'*Etat épiscopal* (q. 185) ; enfin, celui de l'*Etat religieux* (qq. 186-189). Ces différentes études sur les formes de la perfection chrétienne dans la « Vie humaine » sont le couronnement de toute la doctrine morale, ascétique et mystique de la *Secunda-Secundæ.* Aussi le P. Lemonnyer a-t-il été heureusement inspiré en ajoutant à la traduction

[1] Sertillanges, A.-D., O. P., S. THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique. Dieu.* Tome premier : Ia, qu. 1-11. Trad. française. Paris, *Revue des Jeunes,* 1925, in-16 de 372 p., 9 fr.

[2] A. Lemonnyer, O. P., S. THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique. La Vie humaine, ses formes, ses états ;* IIa-IIæ, qu. 179-189. Trad. française, Paris, *Revue des Jeunes,* 1926, in-16 de 585 p., 12 fr.

du texte de S. Thomas des « notes doctrinales thomistes » sur la vie contemplative chrétienne, la perfection de la charité commandée à tous, l'économie générale de la vie religieuse, la vie mixte (pp. 533-566). A l'heure où la question des Ordres religieux est remise à l'ordre du jour, l'opuscule du R. P. Lemonnyer prend une opportunité incontestable. Aux catholiques qui peut-être n'en sont plus assez convaincus, il rappellera quelle place l'Etat religieux doit tenir dans l'Eglise et dans la vie humaine sanctifiée et ramenée à Dieu par le Christ. Aux prêtres et à tous les fidèles sans distinction, il remettra en mémoire les vrais principes de la vie spirituelle et de la perfection chrétienne.

2. — La librairie Lethielleux possède, à l'usage des maîtres et des étudiants, une collection assez complète des principales œuvres de S. Thomas. Citons : *Summa theologica* (5 vol.) ; *Summa philosophica* (1 vol.) ; *Quæstiones quodlibetales* (préface du P. Mandonnet, 1 vol.) ; *Opuscula selecta theologica et philosophica* (préface du même, 4 vol.) ; enfin, les *Quæstiones disputatæ*, dont on nous présente une nouvelle édition [1].

En somme, malgré le titre, c'est un simple tirage de l'ancienne édition, avec une modification heureuse concernant la division des volumes selon le groupe des *Questions*. Un certain nombre d'erreurs typographiques devraient être signalées. Au deuxième volume, une page de table (q. 1-7 du *De Malo)* a été oubliée. L'introduction du P. Mandonnet rachète ces défauts : elle expose l'évolution de la question disputée et la chronologie des questions de S. Thomas. Elle renferme de plus le texte de la question *De Natura Beatitudinis*, absente de toutes les autres éditions. Ajoutons que le prix relativement modéré de l'édition Lethielleux la rend accessible aux petites bourses.

De son côté, la librairie Marietti, de Turin, nous donne deux ouvrages de S. Thomas. Le dernier en date est une édition du *Commentaire de S. Thomas sur le De Anima* d'Aristote [2].

En tête de chaque leçon de S. Thomas est donnée la traduction latine, qui a servi de base au commentaire, avec division en chapitres et renvoi à l'édition Bekker ; puis un schème détaillé met en relief l'ordre du développement dans le commentaire ; enfin, le texte est divisé en paragraphes numérotés. Des références précises non seulement à Aristote, mais à S. Augustin, à Boèce. — L'autre ouvrage (dont on aurait désiré une édition plus critique et plus scientifique) est le *De Regimine Principum* [3]. A l'heure où le problème politique se pose partout avec tant d'acuité, la vulgarisation des principes exposés par S. Thomas à la suite d'Aristote ne peut qu'avoir un excellent effet. De cette initiative, l'auteur, M. J. Mathis, doit être chaudement félicité. Au texte du *De Regimine Principum* est ajouté le texte du *De Regimine Judæorum*.

Nous préférons de beaucoup, pour nos lecteurs de langue française, la traduction récemment publiée par la *Gazette Française* de la partie authentique du *De Regimine Principum* (l. I-1, II, c. 4) [1]. Un court avertissement précède la préface, et donne quelques indications critiques et bibliographiques sur ce traité de S. Thomas, dont le véritable titre est *De Regno ad Regem Cypri*. Cette restitution de son titre véritable à la partie authentique de l'opuscule nous fait mieux comprendre comment le traducteur a pu intituler sa brochure : *Du Gouvernement royal*. Dans une magistrale préface, le P. Garrigou-Lagrange rappelle les principes de la Politique de S. Thomas d'Aquin, le caractère social de l'homme, la nécessité de nature qui préside à la formation de la société dont le but est constitué par le bien commun, « qui est supérieur au bien propre de chacun, quoi qu'en dise l'individualisme, mais qui ne doit cependant pas l'absorber, comme le prétend le communisme. » La recherche de ce bien spécifie non seulement un art, celui de gouverner, mais une vertu, des vertus éminentes, les vertus nécessaires au bon citoyen et plus nécessaires encore aux bons gouvernants. Il s'ensuit qu'un gouvernement est bon dans la mesure où il parvient à promouvoir le bien commun de la multitude. Or, pour tendre vers une fin unique, surtout lorsqu'elle est supérieure et difficile à réaliser au milieu de beaucoup de causes de division, il faut de l'unité dans la direction, de l'esprit de suite. L'unité fait la force du gouvernement. « Il s'ensuit, dit S. Thomas (ch. 3), que la monarchie est le meilleur des gouvernements, » non seulement en théorie, mais en pratique. Quels que soient, en effet, les abus qu'engendre la tyrannie d'un seul, « si le gouvernement d'un seul, en devenant tyrannique, ne s'acharne pourtant pas, sans mesure aucune, contre la multitude tout entière, il est encore préférable aux autres. Le gouvernement collectif, dès que la discorde s'introduit en lui, tourne peut-être plus souvent, en effet, à l'oppression. Il en résulte donc qu'il est plus avantageux de vivre sous un roi. » — Nous soulignons cette conclusion, qui suffira à elle seule à rectifier certaines assertions incomplètes qu'on a présentées ailleurs touchant la pensée politique de l'Angélique Maître.

3. — Signalons tout particulièrement l'entreprise du R. P. Pègues, de nous doter d'une édition commode, portative, de la *Somme théologique*.

[1] *S. Thomæ Aq. Doctoris angelici Quæstiones disputatæ*, Nova editio emendata. Préface par le R. P. Mandonnet. 3 vol. petit in-8°, de XXIV-776 p. *(De Veritate)* ; 72? p. *(De Potentia, De Malo)* ; 368 p. *(De Anima*, etc.). Paris, 1925. Prix : 45 fr. (Ne se vendent pas séparément).

[2] Pirotta A., O. P., *S. Thomæ Aq. In Aristotelis librum de Anima commentarium*, editio recentissima. Turin, 1925 ; in-8° de XII-308 p., 15 lires.

[3] Mathis J., *Divi Thomæ Aq. De Regimine principum ad Regem Cypri et De Regimine Judæorum ad ducissam Brabantiæ*, ad fidem optimarum editionum recusa. Turin, 1924, in-8° de XV-124 p., 12 lires.

[1] S. Thomas d'Aquin, *Du Gouvernement royal*, préface du R. P. Garrigou-Lagrange. Collection « Les Maîtres de la Politique chrétienne, » 17, rue Eblé, Paris 7°. — In-8° carré de XXXII-155 p. Prix : 7 fr. (1926).

L'œuvre complète comprendra six petits volumes d'environ 1400 pages, la *Secunda Secundæ* étant subdivisée en deux volumes [1]. Chaque volume, élégamment relié avec tranches rouges, peut être facilement emporté ; c'est un livre de poche, de format très restreint (15 cent. 1/2 sur 11), d'un poids léger. Les caractères sont lisibles à souhait, imprimés sur papier souple et fin : un véritable bréviaire, le bréviaire du théologien. Le premier volume *(Pars prima)* vient de paraître. Le désir de présenter la *Somme* sous un format réduit a amené l'éditeur à supprimer presque complètement les marges inférieures de chaque page ; l'œil reste choqué de cette disposition défectueuse, qu'on aurait pu éviter en consacrant quelques pages de plus à chaque volume.

Le texte est purement et simplement le texte de S. Thomas, sans commentaire ni apparat critique. Mais il a été arrêté après collation des meilleures leçons. Notons, à la question XLVII de cette *Prima Pars,* l'addition d'un article 3, absent des éditions antérieures. Dans la disposition du texte, on a adopté des formules uniformes : après l'énoncé de la question, les objections sont présentées : *Videtur quod... ;* puis, le corps de l'article développe le *Sed contra,* avec cette formule initiale : *Respondeo. — Dicendum quod... ;* enfin, la solution des difficultés : *Ad primum. — Dicendum.* Ces ponctuations nouvelles donnent plus de clarté au texte et la pensée de S. Thomas en ressort plus dégagée. Les mêmes précautions typographiques ont été prises dans les articles eux-mêmes, afin de mieux séparer les arguments ou les idées. A la table des matières, on a marqué d'un simple signe, affirmatif *(A)* ou négatif *(N),* la réponse faite par S. Thomas aux questions posées.

Un grand progrès accompli dans les références : — références aux autres œuvres de S. Thomas, après l'énoncé de chaque article : les opuscules sont désignés non seulement par le chiffre de l'édition romaine, mais par leurs titres respectifs ; — les livres d'Aristote sont cités avec indication des leçons du commentaire de S. Thomas ; — pour les passages de l'Ecriture sainte, les versets sont toujours indiqués ; — enfin les références patristiques sont aussi complètes que possible ; mais bien des imprécisions subsistent encore lorsqu'il s'agit de longues homélies, ne comportant ni chapitres ni paragraphes dans le texte original. Puisqu'on était en bon chemin, pourquoi ne pas nous avoir renvoyé, pour chaque texte patristique, à une édition courante des Pères, Migne par exemple ? C'eût été un progrès considérable, facile cependant à réaliser et qui eût permis de séparer les textes authentiques des textes douteux et des fausses attributions. Ce qui fut fait il y a soixante ans pour les *Dogmata theologica* de Thomassin, chez Vivès, ne pourrait-il donc pas être enfin tenté pour la *Somme* de S. Thomas ?

[1] Les six volumes paraîtront à intervalles réguliers de trois en trois mois ; on souscrit, pour l'œuvre complète, à la librairie André Blot, 6, rue de la Salpêtrière, Paris.

4. — C'est encore le texte de S. Thomas que nous donne M. Paul Choisnard dans son intéressant et curieux livre sur *Saint Thomas d'Aquin et l'Influence des Astres* [1]. Une page de Mgr d'Hulst a donné à l'auteur l'idée d'écrire son livre. Mgr d'Hulst avait cité l'influence des astres comme une « *hypothèse gratuite,* dont le crédit trop durable a fait toute la fortune et tous les mécomptes de l'alchimie... » M. Choisnard, au contraire, entend réhabiliter, dans les limites où elle peut et doit l'être, la *science astrologique.*

« Saint Thomas, écrit-il (p. 23), parle en maints endroits de « l'influence des corps célestes ; » et il ne la mentionne pas d'une façon vague, comme certains affectent de le croire ; *il l'incorpore positivement à ses doctrines,* avec tout le sens philosophique et critique qui caractérisent celles-là. Or, je constate que loin d'avoir étudié jusqu'ici le *côté astrologique* de son œuvre, les historiens et philosophes modernes, — sans en excepter les thomistes, — paraissent avoir voulu *jeter un voile* sur cette prétendue « concession que saint Thomas aurait faite aux idées de son temps, et dont aucun génie ne saurait s'affranchir. »

« Seulement il s'agit là de tout autre chose qu'une idée effleurée à corriger, ou qu'une mise au point scientifique à rectifier, comme celle par exemple du système astronomique ancien au sujet duquel la science est en mesure d'apporter des *preuves* admises maintenant par tous.

« Cette question *d'une science qui disparaît après avoir été soutenue par les plus grands esprits sans avoir été réfutée par personne, est un fait unique dans l'histoire des connaissances humaines...*

« Il m'a paru intéressant de savoir au juste ce que saint Thomas a pensé et voulu dire dans ses divers « articles » qui ont trait à « l'influence des corps célestes » et à « l'astrologie » de son époque...

« Ce qui mérite l'attention, à ce point de vue, dans saint Thomas, c'est qu'il est le seul philosophe, faisant autorité, qui ait ouvertement adapté le *principe de l'influence des astres à sa doctrine,* et qui ait même parlé des *astrologues* avec déférence dans maints endroits de ses discussions.

« Aussi la chose ne peut-elle manquer, je crois, d'intéresser celui qui est au courant de l'astrologie moderne, aussi bien que celui qui cherche dans saint Thomas *tout* ce qu'il peut y avoir de juste et de conforme aux données vérifiables de la science actuelle. »

Parti de cette idée, M. Choisnard a relevé, avec tout le soin possible, les nombreux passages de la *Somme* qui ont trait à l'influence des corps célestes. Loin d'y rencontrer des superstitions absurdes, il n'y a trouvé que des choses sensées dont auraient à profiter les défenseurs de l'astrologie aussi bien que ses adversaires. S. Thomas admet ouvertement une connexion réelle (indirecte il est vrai, mais peu importe) entre les *astres* et les *inclinations* de l'homme, c'est-à-dire ses prédispositions innées. Et il admet aussi que les vrais astrologues aient pu fonder leur science sur ces connexions. Mais ce qu'il n'admet pas, c'est la « prétention des devins (astrologues ou autres) à prédire, avec certitude et dans les détails fortuits, des événements *contingents* et des actes humains pour ce qui doit avoir trait au libre arbitre. » Et

[1] Paul Choisnard, ancien élève de l'Ecole Polytechnique : *S. Thomas d'Aquin et l'Influence des Astres.* In-8° de 256 p., Paris (1926), Félix Alcan ; 15 f.

en cela, observe M. Choisnard, il a raison, non seulement au nom de la philosophie et de la théologie, mais au nom de l'observation des faits (p. 36). On voit dans quelles limites sages l'auteur entend justifier la doctrine thomiste de l'influence des astres [1]. Irons-nous, avec lui, jusqu'à faire de l'astrologie une vraie science, obéissant à des lois assez précises de corrélation entre les événements biologiques, psychologiques, morphologiques, etc., d'une part, et d'autre part, les indices ou facteurs astraux qui leur correspondent ? Dirons-nous même que S. Thomas a conçu l'influence des astres sous cet aspect? Nous ne pensons pas qu'on puisse souscrire à de telles affirmations; car la clef de voûte de tout édifice des conceptions thomistes sur l'influence des astres nous paraît autre que celle imaginée par M. Choisnard. S. Thomas considère, en effet, les corps célestes comme des êtres dont toute la puissance est réduite en acte, sauf pour le mouvement local. Par là il les situe et en situe l'influence entre les anges, esprits purs, et le monde terrestre encore en puissance à beaucoup de perfection.

Cette remarque n'enlève rien à l'intérêt de l'étude entreprise par l'auteur, et qu'il poursuit, avons-nous dit, avec le texte même de S. Thomas, suivi d'un simple commentaire. Les « extraits » de la *Somme* sont groupés en dix chapitres : Influence générale des corps célestes ; — Influence des astres et nécessité ; — Influence des astres sur les actes humains ; — Influence des astres sur la volonté ; — L'influence des astres et le libre arbitre ; — Le destin est-il réel ; — Connaissance de l'avenir, prophéties et divination ; — La divination et les conjectures d'après les astres ; — Sorcellerie et superstition divinatoire à forme astrologique ; — Etres spirituels animant les astres. De ces divers aspects du problème, — que M. Choisnard résume en une synthèse solide, faite d'assertions textuellement extraites de S. Thomas, — on doit dégager certaines considérations générales touchant la légitimité de l'astrologie comme science. Ici encore, nous ne suivrons plus l'auteur jusqu'au bout de ses déductions. Il nous a vivement intéressé avec S. Thomas, mais il ne nous convainc pas de la solidité de ses déductions personnelles. D'ailleurs son commentaire des extraits de la *Somme* eût gagné à s'inspirer des autres œuvres où l'angélique Docteur parle de l' « influence des corps célestes. » M. Choisnard avait découvert la *Somme ;* mais son travail était déjà terminé quand il eut connaissance de certains opuscules, où le problème de l'influence des astres est agité. Une synthèse des doctrines du *De Potentia* (q. 5), *De Veritate* (q. 5) ; de la question *quodlibétale* XII, a. 4, 7, 8, et des commentaires sur la *Physique* d'Aristote, le *De Cœlo et Mundo,* complétant et renforçant l'enseignement de la *Somme* et des *Opuscules,* se fût présentée avec plus de consistance et de solidité.

5. — Nous ne ferons que signaler aux spécialistes une très intéressante controverse sur le sens à donner au texte si connu de la question disputée *De Unione Verbi incarnati :* « *Habet (Christus) unum esse simpliciter propter unum esse æternum æterni suppositi ;... est autem et aliud esse hujus suppositi... in quantum est temporaliter homo factum; quod esse... est... secundarium* » (a. 4). Cette terminologie et cette explication, divergentes des assertions et des conceptions habituelles de S. Thomas, ont soulevé de graves controverses parmi les théologiens. Les partisans de la non distinction réelle de l'essence et de l'existence, ralliés à l'explication que donnent Tiphaine, Pesch, Franzelin, de l'union hypostatique, trouvent en ce texte de S. Thomas un appui pour leur sentiment. Et c'est en ce sens que tout dernièrement le P. F. Pelster, S. J., dans les *Archives de Philosophie,* a exposé l'opinion de S. Thomas [1]. Cette interprétation est, au sentiment des thomistes, absolument inadmissible. — Les uns, tel Cajetan, pensent que S. Thomas dans cette « ébauche » n'a pas donné son sentiment avec toute l'exactitude désirable, et tel qu'il l'a explicitement formulé dans des ouvrages antérieurs, le *Commentaire sur les Sentences* principalement, et dans la *Somme,* le dernier de ses écrits (In III^{am}, q. 17, a. 2). — D'autres théologiens rejettent purement et simplement l'authenticité du *De Unione :* tel Billot, *De Verbo incarnato,* thèse VII, § 4, note. — Le P. Mandonnet, se prononçant pour l'authenticité, nie que le texte incriminé pose des principes contraires à l'unité substantielle d'existence dans le Christ :

> « Dans cette doctrine, dit le P. Mandonnet, Thomas d'Aquin maintient, comme partout ailleurs, le principe de l'unité d'être dans le Christ, mais il cherche aussi à maintenir un rapport entre la substance divine et la nature humaine au point de vue de l'être. Ici, il semble aller plus loin qu'ailleurs en distinguant un *esse principale* et un *esse secundarium,* le premier étant l'être éternel de la personne divine, et le second l'être temporel que contracte la personne en s'unissant à la nature humaine dans le temps. Sans doute, cette façon de formuler la doctrine ne recouvre exactement aucun des passages signalés plus haut *(In III Sent.,* dist. 4, q. 2 ; *Quodl.,* IX, a. 3; *Summa theol.,* III^{a}, q. 17, a. 2); mais elle ne s'en écarte probablement pas assez pour faire renoncer purement et simplement à l'attribution, étant données les observations que nous avons déjà présentées, en faveur de l'authenticité » *(Revue thomiste,* 1903, p. 306.

Dans une longue note critique, publiée par le *Bulletin thomiste* de janvier 1926, le P. Synave

[1] « Nous arrivons à l'idée profonde qui se cache derrière ces formules, en apparence enfantines. Ce que les anciens appellent corps célestes, c'est l'ensemble des forces cosmiques, au milieu desquelles nous plongeons... Et dans ce jeu des forces diffuses, les astres ne seraient-ils pas, par rapport à nous, des foyers plus puissants ? Mais ce qu'ils affirment surtout, c'est l'existence de forces universelles qui dominent, qui mettent en mouvement les dispositions diverses, les qualités, la structure physique ou chimique des corps terrestres : notion d'interdépendance universelle à laquelle revient la science moderne. » (L. Roure, *Saint Thomas d'Aquin et l'Influence des Astres,* à propos d'un livre récent, dans les *Etudes* du 5 mai 1926, p. 331).

[1] F. Pelster, S. J., *La « Quæstio disputata » de S. Thomas « De Unione Verbi incarnati, »* dans les *Archives de Philosophie,* vol. III, cah. II, *Etudes sur S. Thomas (1225-1925).* Paris, Beauchesne, 1925, pp. 198-245.

discute l'explication proposée par le P. Pelster, et reprend, en la précisant, l'interprétation du P. Mandonnet :

« Voici comment il faut formuler le problème : l'*esse secundarium* de la personne du Verbe, qui est autre, formellement parlant, que l'*esse principale* de cette même personne, ajoute-t-il *quelque chose de réel* à la personne du Verbe ? S. Thomas répond dans l'article même du *De Unione* : « *Persona Filii Dei fuit ante humanitatem assumptam ; nec* IN ALIQUO *persona est augmentata, seu perfectior per naturam humanam assumptam.* »

« Si donc la personne divine ne peut être augmentée ni rendue plus parfaite EN RIEN par la nature humaine (ou, comme dit encore S. Thomas, « substantifiée » par la nature humaine, en tant que le Verbe est cet homme), cet *esse* n'est pas une NOUVELLE RÉALITÉ qui s'ajouterait au Verbe. Qu'est-ce donc ? C'est l'*esse* de la personne divine, non pas sous le rapport où cette personne est éternelle *(esse principale)*, mais sous le rapport où elle est devenue homme temporellement *(esse secundarium)*. En définitive, qu'y a-t-il de plus ? Un nouveau rapport, un nouvel « in quantum. » Le *De Unione*, qui a donné un nom à l'*esse* du Verbe envisagé sous ce nouveau rapport, ne va pas plus loin. Mais quand bien même nous n'aurions pas de texte ailleurs pour caractériser ce nouveau rapport impliqué dans l'*esse secundarium*, il serait facile de compléter : ce nouveau rapport, cette nouvelle relation, n'ajoute pas au Verbe une relation réelle, mais une relation de raison » (p. 19).

Le P. Synave trouve une confirmation de son interprétation dans la *Somme* même, IIIa P., q. 17, a. 2, où S. Thomas affirme expressément que par l'union hypostatique n'est pas apporté au Verbe un nouvel *esse* personnel, *sed solum nova habitudo esse personalis præexistentis ad naturam humanam : ut scilicet persona illa jam dicatur subsistere, non solum secundum naturam divinam, sed etiam humanam.* Et l'on trouve déjà la même doctrine dans les *Sentences*, l. III, dist. 4, q. 2, a. 2.

Et voici la conclusion du P. Synave :

« De l'examen du *De Unione* en lui-même et de sa comparaison avec la *Somme* et les *Sentences*, il appert que S. Thomas n'a pas varié d'une ligne sur le fond de sa doctrine. Le Docteur Angélique a tout simplement donné dans le *De Unione* un nom spécial à l'*esse* du Christ, suivant qu'on envisage la nature divine ou la nature humaine, par lesquelles le Verbe est « substantifié. » L'*esse* du Christ en relation avec la nature divine est l'*esse principale ;* l'*esse* du Christ en relation avec la nature humaine est l'*esse secundarium*.

« Je ne veux pas étudier, pour le moment, si le P. Pelster a eu raison d'écrire « que saint Thomas ne défend pas l'opinion des thomistes, mais l'autre, très répandue à notre époque. » Ce qu'il y a de certain, c'est que l'opinion que l'historien jésuite défend n'est pas l'opinion que défend saint Thomas ; et puisque le P. Pelster a reconnu à sa propre opinion des précurseurs, faisons-lui confiance sur ce point et mettons-le à la suite des noms qu'il cite : Scot, Tiphaine, Franzelin, Chr. Pesch. »

Il serait difficile de ne pas souscrire à cette conclusion aussi juste que modérée.

6. — Dans sa brochure *Les doublets de Saint Thomas d'Aquin, leur étude méthodique ; quelques réflexions, quelques exemples* [1], le R. P. Joseph de Guibert, S. J., professeur à l'Université Grégorienne de Rome, s'attache à formuler la méthode qui permet de préciser, dans la pensée de S. Thomas, quelques évolutions ou développements. Entre le *Commentaire sur les Sentences* et la *Somme théologique* se placent, en effet, dans l'œuvre du Docteur Angélique, quantité d'autres traités, où sous la même forme de questions et d'articles, le grand théologien reprend l'exposé, la discussion, la solution des mêmes problèmes. Ce sont là les *doublets* de S. Thomas : ils nous mettent dans des conditions exceptionnellement favorables pour étudier la pensée du Docteur Angélique dans son développement et dans toutes ses nuances. Le R. P. de Guibert souligne l'importance d'une étude systématique de ces passages parallèles, en indique les conditions et éclaire cet exposé général par l'examen détaillé de quelques cas intéressants empruntés au traité des vertus infuses. Le fond principal de la brochure est constitué par quatre articles déjà publiés dans différentes revues : — *a) Quelle a été la pensée définitive de S. Thomas sur le salut des infidèles?* (Bulletin de Littérature ecclésiastique de Toulouse, 1913, p. 337-355) ; — *b) Pour une étude méthodique des « loca parallela » de S. Thomas* (Ibid., 1914, p. 456-476) ; — *c) A propos des textes de S. Thomas sur la foi qui discerne* (Recherches de Science Religieuse, 1919, p. 28-44) ; — *d) Don du Saint-Esprit et mode d'agir « ultra humain » d'après S. Thomas* (Revue d'Ascétique et de Mystique, 1922, p. 394-411). La même étude comparative des textes se porte sur un cinquième exemple : *la charité, préceptes et conseils.*

Cet « essai » donnera une haute idée du travail à entreprendre sur une échelle beaucoup plus large pour rechercher et trouver, avec toutes les ressources de la critique, la pensée véritable et définitive de S. Thomas sur tous les points importants de son enseignement.

II. — Mariologie

Nos lecteurs nous pardonneront de faire, en cette Chronique d'actualité, un peu d'histoire ancienne. Langres est loin de la Bretagne, et les échos des Congrès bretons ne nous sont arrivés que bien irrégulièrement. Depuis 1906, où l'on trouvera le compte-rendu détaillé (p. 883-886) du « Premier Congrès Marial Breton » de Vannes sur l'*Immaculée Conception* (1904), l'*Ami* est demeuré silencieux sur les manifestations théologiques des Congrès postérieurs. On nous permettra donc d'y revenir quelque peu, avant d'aborder la recension du Congrès de 1924, tenu à Nantes.

1. — Le deuxième congrès marial s'est tenu les 22, 23, 24 mars 1908 à Rennes. Et l'objet en était la *Maternité divine de Marie* [1]. Nous ne nous arrêterons ici qu'aux travaux proprement scientifiques

[1] In-8 couronne de 165 p., 10 f., Paris, Beauchesne (1926).

[1] *Deuxième Congrès marial breton*, t. I, gr. in-8° de LIII-617 p., Rennes 1908, Francis Simon, éditeur.

et qui sont groupés sous deux chefs : la *Maternité divine* et l'*Annonciation*. A coup sûr, la première partie prêtait à des développements plus théologiques que la seconde, tant au point de vue strictement dogmatique qu'au point de vue historique et critique. On relit avec profit et charme les études de J. Souben sur la *Maternité divine*, et de J.-V. Bainvel sur le *Cœur maternel de Marie*. L'*Histoire du Dogme de la Maternité divine* est esquissée par Ch. Desbois ; mais les discussions critiques ont été conduites dans le détail par E. Gille, qui a consciencieusement relevé *les erreurs contemporaines* touchant à ce dogme ; par M. Compès, qui, appuyé sur les textes évangéliques et les documents de la primitive tradition, revendique pour Marie l'honneur de la Virginité avant, pendant, après la naissance de Jésus. Les difficultés soulevées au nom de la tradition apocryphe du *Protévangile de Jacques* sont résolues par les Pères Blancs, et contre la critique rationaliste. Mgr L. Gry a bien établi que seul le fait historique de la *Conception surnaturelle* du Christ était l'explication véritable de la croyance universellement acquise à la fin du premier siècle. L'Histoire des religions comparées démontre que *le Mystère de l'Incarnation*, tel qu'on le trouve exprimé dans le *Bhâgavata Purâna* des Indous, n'est qu'un grossier plagiat de notre foi (J.-M. Abgrall). — Dans la deuxième partie, nous relèverons, parmi les plus importantes études théologiques ou scripturaires, *Le Récit de l'Annonciation dans S. Luc*, par Bernard Allo, et la belle étude, apologétique et dogmatique à la fois, du P. de Poulpiquet sur *l'Acte de foi de la Vierge Marie au Mystère de l'Incarnation*.

2. — En 1910 (6-8 septembre) se tenait à Guingamp le troisième congrès marial, dont l'objet était « *La Corédemption.* » — Du *Compte-rendu* complet [1] qui forme un volume compact de plus de 500 pages, et contient six parties (Le Dogme ; — La Visitation ; — L'Histoire du Pardon de Guingamp et du culte de N.-D. de Bon-Secours ; — Le Culte de la Sainte Vierge dans le diocèse de St-Brieuc ; — Le Culte de la Vierge dans la Bretagne d'Outre-Mer, au pays de Galles ; — Exposition mariale bretonne), nous ne retiendrons que les deux premières parties, les seules ayant trait à la théologie mariale. Il se trouve que la question de la Vierge corédemptrice, agitée en Bretagne il y a plus de quinze ans, est redevenue aujourd'hui tout à fait à l'ordre du jour. Personne, à Guingamp, n'hésitait à accorder à Marie le titre de *corédemptrice* du monde. Mais, récemment, des doutes se sont élevés touchant la légitimité d'une telle appellation. M. J. Rivière, dans les *Ephemerides Lovanienses* (1925, t. II, p. 223-229), sans attaquer ouvertement cette prérogative de la Vierge Marie, veut cependant y apporter quelque restriction, y trouvant expressément une « pieuse exagération. »

[1] *Troisième Congrès marial breton*, in-8° de LVIII-484 p., St-Brieuc, 1911, René Prud'homme, éditeur.

Un autre théologien, et des plus éminents, sans contredire à la doctrine que recouvre, chez ceux qui emploient cette expression, le mot de *corédemptrice*, estime que ce titre ne peut se concilier avec les données les plus certaines du dogme catholique [1].

« Sans aucun doute, écrit à ce sujet le R. P. J. Le Rohellec, dans une petite brochure toute récente et qui se recommande d'elle-même aux lecteurs [2], si l'expression « corédemptrice » avait pour effet de mettre Marie sur la même ligne que le Rédempteur, si elle signifiait que Marie n'a pas eu besoin de rédemption, ou qu'elle a coopéré à l'acquittement de sa propre rançon, ou encore qu'elle a complété le prix de la Réparation en ajoutant quelque chose aux mérites et aux satisfactions de Jésus-Christ, l'orthodoxie commanderait de la proscrire impitoyablement. Mais les théologiens qui l'adoptent se gardent bien de lui attribuer ce sens erroné. Ils veulent simplement dire ceci : le prix de notre rédemption a été offert surabondamment par Jésus-Christ seul. Marie avait besoin d'être rachetée comme tous les enfants d'Adam ; mais elle a été rachetée d'une manière plus sublime, d'une manière unique qui la met dans un ordre à part ; elle seule a été préservée, immunisée par le sang de son Fils, *sublimiori modo redempta*. Jésus a racheté sa mère de telle sorte qu'il l'a fait participer ensuite à la rédemption des autres hommes, et Il se l'est associée inséparablement dans son œuvre de salut. Toute la vertu méritoire de l'intervention de Marie lui vient de Jésus ; bien loin d'ajouter quelque chose aux mérites de Jésus, elle n'en est qu'une dérivation toute gratuite. — D'ailleurs on ne voit pas comment Marie pourrait être considérée comme l'universelle dispensatrice des grâces, fruits de la Rédemption, si elle n'a pas coopéré avec Jésus et en pleine dépendance de Lui, à leur acquisition. Le Pape Pie X enseigne que le rôle de Marie dans la distribution des grâces est une conséquence de la part qu'elle a eue dans la réparation de l'humanité déchue (Encycl. *Ad Diem illum lœtissimum*, 2 février 1904). Telle est également l'affirmation de Léon XIII dans son Encyclique *Adjutricem populi*. » (P. 14-15).

Dans un article que nous avons déjà signalé à l'attention de nos lecteurs, le R. P. J.-M. Boyer a entrepris, dans *Gregorianum* (décembre 1925) [3], la justification de la doctrine et du terme : *Marie, co-rédemptrice des hommes*. La question de doc-

[1] Voici ce qu'écrit le card. Billot dans la préface du livre des PP. de la Broise et Bainvel, *Marie, Mère de grâce* (Paris, Beauchesne, 1921), p. VI-VII : « En une matière si délicate, il est facile de pécher par excès, non moins facile aussi de pécher par défaut. De pécher par excès, en dépassant la limite que posent, infranchissable, les principes fondamentaux de la révélation chrétienne...

« La limite qu'on ne peut franchir se détermine ici... par une raison fort simple que la foi catholique nous impose, savoir : que la Vierge elle-même avait besoin de rédemption ; qu'elle était, elle aussi, au nombre de ceux que le péché d'Adam avait perdus, et que tout ce qu'il y a en elle de grâces, de perfections, de mérites, de sublimes prérogatives et d'incomparables grandeurs, tout cela lui est venu de la rédemption qui est dans le Christ Jésus, *per redemptionem quæ est in Christo Jesu* (Rom., III, 24). Sa condition donc ne diffère en rien de la nôtre sous ce rapport, et comme il est évident que nous ne pouvions coopérer, en quoi que ce soit, à l'acquittement de la rançon exigée par la justice divine pour notre libération, il est évident de la même évidence, qu'à la satisfaction et au mérite propre de la rédemption commune, Marie, rachetée elle aussi (disons plutôt, elle la première), n'a pu avoir, et par là même, n'a eu effectivement aucune part. Si donc, par ce titre de corédemptrice que quelques auteurs modernes n'ont pas craint de lui donner, on entendait une contribution quelconque apportée par elle au prix même de la rédemption de Jésus-Christ, ce serait à mettre au compte de ces pieux excès que l'intention excuse sans doute, mais qui n'en sont pas moins, objectivement parlant, en opposition formelle avec les données les plus certaines du dogme catholique. »

[2] J. Le Rohellec, *Marie dispensatrice des grâces divines*, Paris, Desclée, 1926. In-12 de 87 p., 4 fr.

[3] *B. V. Maria, hominum co-redemptrix*, pp. 537-569.

trine a été maintes fois résolue par les théologiens. Suarez, qui est ici l'écho de toute la tradition, nous déclare que la Sainte Vierge a concouru à la rédemption des hommes de trois manières : en méritant à titre de convenance la maternité divine ; en prononçant son *fiat* et en donnant ainsi son consentement volontaire à l'Incarnation du Verbe ; en offrant le Sauveur Jésus pour le salut du monde, d'abord le jour de sa présentation au temple, puis au moment de la consommation sanglante sur le Calvaire, et en s'offrant elle même comme victime de propitiation avec son divin Fils. Quant à l'expression : *corédemptrice* des hommes, le R. P. Boyer la justifie : *a)* au nom de la grammaire, le sens étymologique du terme ne signifiant en Marie qu'une coopération de Marie au rachat de l'humanité ; — *b)* au nom de l'Ecriture, qui enseigne que les apôtres ont été les coopérateurs de Dieu dans l'évangélisation des peuples, bien que toute grâce et toute efficacité d'action dépendent de Dieu seul ; — *c)* au nom de la Tradition, qui souvent invoque la Vierge Marie comme notre Médiatrice, notre Réparatrice, notre Espérance, la Cause de notre salut, etc. ; qui, par les Pères et les théologiens, la considère comme ayant aidé à notre rédemption *(redemptionis adjutrix)*, comme notre Rédemption *(hominum redemptio)*, comme notre Rédemptrice dans une certaine mesure (ayant versé pour sa part et à sa manière le prix de notre rachat). Le mot *corédemptrice* a d'ailleurs été pour ainsi dire consacré par un décret du St-Office, 22 janvier 1914, approuvant une prière où se rencontre ce vocable, et par un bref de Benoît XV à l'Association de N.-D. de la Bonne Mort. On peut donc, en toute sécurité, retenir l'expression « corédemptrice des hommes, » en entendant par là que la Vierge Marie a été la *coopératrice* et la *coadjutrice* de la Rédemption.

A cette doctrine consolante et pieuse, le Congrès de 1910 avait consacré plusieurs études : rappelons simplement celles de M. Hervé, *La Corédemption mariale prophétisée* (Jérémie, Isaïe, Protévangile) ; du P. Bélon, sur *La Corédemption mariale réalisée* (belle étude sur la Vierge-Prêtre, c'est-à-dire sur les relations intimes de la Mère de Dieu avec Jésus, né prêtre de Marie, et offrant son sacrifice rédempteur en union avec Marie offrant son Fils pour nous) ; de Mgr Florent de la Villerabel, sur *l'Histoire et Evolution de la Doctrine de la Corédemption mariale* pendant les neuf premiers siècles ; de M. Tréhion, sur le *Récit de la Visitation ;* enfin, de Mgr Gry et du P. Georgelin, sur le *Magnificat*.

3. — Le quatrième Congrès marial, tenu au Folgoat, les 4-6 septembre 1913, offre une belle synthèse doctrinale sur la *Maternité de Grâce*[1]. Les théologiens du Congrès ont heureusement envisagé la matière sous trois aspects qui se complètent mutuellement. I. *L'exposé de la doctrine* (les *Bases de la doctrine,* par le P. Compès ; *Marie dispensatrice des grâces divines,* par le P. Le Rohellec[1] ; *La Médiation de Marie, comparée à la Médiation du Christ et à l'intercession des Saints,* par Joseph Anger. — II. *Interprétation des faits évangéliques : Le « Fiat » de l'Incarnation,* par le P. Bainvel ; *la Sanctification du Précurseur,* par Joseph Tanguy ; *le Miracle de Cana,* par H. Pérennès ; *la Mère de Jésus aux noces de Cana,* par Mgr Gry ; *Au Calvaire,* par L. Chapron ; *La Pentecôte,* par Mgr Picaud. — III. *La Maternité de Grâce dans la Liturgie et dans la Piété populaire : la Prière de la Sainte Vierge,* essai de théologie populaire sur l'idée que se forme le peuple chrétien de l'intercession de la Sainte Vierge, par le P. J. de Tonquédec ; *Notes* envoyées par dom Cozien sur *la Maternité de Grâce dans la Liturgie.*

[1] *Quatrième Congrès marial breton, tenu au Folgoat, en l'honneur de Marie, Mère de Grâce,* un vol. in-8° de XVIII-484 p., Quimper, 1915, Arsène de Kérangal, éditeur.

4. — En 1914, p. 187, l'*Ami* avait brièvement annoncé, se promettant d'y revenir plus tard, le beau livre de dom Paul Renaudin sur *La Doctrine de l'Assomption de la T. S. Vierge, et sa définibilité comme dogme de foi catholique...* Mais la guerre survint, qui empêcha le rédacteur de l'*Ami* de mettre son projet à exécution. Le compte rendu du Congrès marial breton de Nantes, 1924, nous permet aujourd'hui de revenir opportunément sur la question, puisque les orateurs de ce Congrès ont étudié *l'Assomption de la B. V. Marie*[2].

Dans une longue introduction qui forme le premier chapitre de son livre, dom Renaudin étudie la question des *définitions dogmatiques,* prologue quelque peu touffu, mais dont les idées essentielles étaient nécessaires à l'intelligence de la « *définibilité* » de l'Assomption. Ayant établi le caractère doctrinal de la *vérité* de l'assomption de Marie, dom Renaudin compare cette doctrine avec les données mariales de la révélation (maternité divine, immaculée conception) et conclut qu'en rigueur de logique, l'Assomption n'a pas été révélée de révélation implicite formelle en un autre dogme (p. 68). Et pourtant la croyance de l'Eglise à l'Assomption demande une explication. Au risque de tomber dans quelques redites, l'auteur cherche la révélation de cette vérité dans la tradition divino-apostolique, transmise par les Apôtres à leurs successeurs, comme appuyée sur l'autorité de Dieu (p. 105 131). Si l'on veut trouver quelque révélation de l'Assomption dans l'Ecriture, il la faut chercher sous le voile de types auxquels Dieu avait attaché cette signification prophétique. C'est un deuxième mode de révélation, premier quant à l'époque, par lequel Dieu a fait connaître la glorieuse Assomption de Marie. Ici encore, l'auteur se condamne à maintes redites en reprenant, en faveur de l'interprétation des textes scripturaires, les assertions

[1] C'est l'étude que nous avons signalée plus haut et que l'auteur vient de rééditer avec quelques retouches de détail.
[2] *Congrès marial de Nantes,* tenu en 1924, *L'Assomption de la B. V. Marie.* In-8° de XVI-170 p., 12 f. Paris, Beauchesne, 1925.

traditionnelles déjà recueillies précédemment pour prouver la croyance de l'Eglise. Le reste du volume est consacré au mouvement qui se dessine dans l'Eglise en faveur de la définition du dogme de l'Assomption. Riche de documents et de doctrine, l'ouvrage de dom Renaudin est, certes, ce que nous possédons de plus complet sur la question de l'Assomption de Marie.

Le compte rendu du Congrès marial de 1924 ne fait pas double emploi avec l'étude de dom Renaudin : en ce qui concerne la connexion de la vérité de l'Assomption avec les autres privilèges révélés de la Sainte Vierge, les auteurs des divers rapports semblent même avoir pris le contre-pied du savant bénédictin. Sur la question de la mort de la Sainte Vierge, pas de divergences possibles ; mais un complément d'explications d'ordre historique touchant le lieu de la sépulture de Marie et la valeur des apocryphes *de transitu Mariæ*. S'il s'agit d'expliquer le fait de la croyance universelle de l'Eglise à l'Assomption, le P. Jalabert et les Pères Oblats se prononcent nettement en faveur d'une révélation formelle implicite contenue dans la révélation explicite des autres privilèges de Marie. Ainsi, le P. Jalabert estime qu' « il y a une connexion intime nécessaire entre l'Assomption et l'idée fondamentale du plan providentiel divin sur la Très Sainte Vierge Marie. Il n'est que d'admirer le développement merveilleux de ce plan divin dans la vie même de Marie, il n'est que d'en pénétrer l'idée fondamentale pour pouvoir affirmer avec certitude : l'Assomption de Marie en a été l'achèvement nécessaire, le couronnement » (p. 96). Les Pères Oblats précisent encore cette assertion générale et développent la trame de ce canevas. Ils estiment, eux aussi, que « la *sainteté immaculée transcendante* de Marie, sa *virginité* tout à fait à part, sa *maternité divine*, sa *maternité corédemptrice*, son rôle d'*Eve nouvelle* avec l'Adam divin dans la destruction de l'œuvre de Satan, — ont été proposés, dès les origines, par l'enseignement des Pères et des Docteurs, comme contenant plus ou moins rigoureusement le fait de l'Assomption glorieuse de Marie » (p. 108). — Un appendice indique brièvement les quelques textes scripturaires sur lesquels on pourrait fonder la révélation de l'Assomption.

Dans un assez court, mais magistral article, le P. Bainvel expose les raisons de la *Définibilité de l'Assomption*. — Son argumentation est simple. L'Assomption est une vérité ; elle est une vérité *certaine ;* elle est une vérité *révélée ;* elle serait *opportunément* définie. Pour montrer que l'Assomption est une vérité révélée (c'est là tout le point délicat de la controverse), il ne faut pas porter la doctrine de l'Assomption sur le terrain historique. Ce serait déplacer la question, et c'est parce que M. Ernst s'est placé uniquement sur ce terrain qu'il ne voit pas la possibilité de conclure à la définibilité de l'Assomption. Mais nous devons être certains du caractère révélé de cette vérité, non parce que nous la découvrons dans l'Ecriture, où elle ne se trouve pas, non parce qu'elle est affirmée par la plupart des théologiens, qui sont simplement l'Ecole ; mais parce que *telle est la croyance générale de l'Eglise*[1]. L'Eglise tout entière, soit enseignante, soit enseignée, croit actuellement à l'Assomption corporelle de Marie ; donc elle y a toujours cru :

« Nous savons que, pour être une vérité de foi, l'Assomption doit avoir été révélée aux apôtres, et par les apôtres à nous, soit explicitement, soit au moins implicitement.

« Or, de révélation explicite nous n'avons de trace ni dans l'histoire, ni dans la légende...

« Comment donc aurait-elle été révélée soit aux apôtres, soit par les apôtres à l'Eglise, l'Assomption de la Vierge ? Il n'est pas nécessaire que nous le sachions. Même, il n'est pas nécessaire, nous l'avons dit, que cette révélation ait été explicite. Mais il y a dans la vieille légende que l'Eglise nous fait lire au Bréviaire, le 18 août, aux leçons du second nocturne, sous le nom de saint Jean Damascène, un mot simple et profond, qui, sans trancher entre révélation implicite et révélation explicite, nous fait sentir en quelque façon ce qu'a dû être cette révélation, telle que le Saint-Esprit l'aurait mise soit dans l'âme de tous les apôtres vivants au jour de l'Assomption, soit dans celle de quelqu'un d'entre eux, et telle qu'elle aurait pu être communiquée par eux à l'Eglise, sous la même influence du Saint-Esprit qui la leur aurait inspirée à eux-mêmes.

« Après avoir raconté comment les Apôtres, Thomas excepté, merveilleusement portés à Jérusalem par les anges pour assister à la mort de la Vierge mère de Dieu, déposèrent son corps dans un tombeau à Gethsémani ; comment les anges continuèrent de chanter pendant trois jours autour du tombeau ; comment saint Thomas, arrivé trop tard, mais désireux de rendre hommage au corps de la Mère de Dieu, y fut conduit par eux ; comment ils l'ouvrirent, mais sans y trouver autre chose que les linges où ce saint corps avait été enseveli, tout embaumés d'un parfum qui n'est pas de la terre, le vieil auteur conclut : *Hujus mysterii obstupefacti miraculo, hoc solum cogitare potuerunt quod cui placuit ex Maria virgine carnem assumere, et hominem fieri et nasci, cum esset Deus Verbum et Dominus gloriæ, quique post partum incorruptam servavit ejus virginitatem, eidem etiam placuit et ipsius, postquam migravit, immaculatum corpus, incorruptum servatum, translatione honorare ante communem et universalem resurrectionem.*

« Précisons les mots « *Hoc solum cogitare potuerunt* » en les entendant d'une idée mise par Dieu même dans le cœur des Apôtres ou de quelqu'un d'entre eux, sans aucune manifestation éclatante, et nous aurons, semble-t-il, l'explication la plus vraisemblable, la notion la plus rapprochée de ce qu'a dû être la révélation du glorieux mystère auquel nous croyons, avec toute l'Eglise, avant même la définition, comme nos grands-parents croyaient à l'Immaculée Conception avant le décret solennel de 1854 » (p. 142-143).

III. — Etudes médiévales

Les ouvrages récemment parus sur des questions d'histoire de la théologie médiévale intéressent surtout les spécialistes. L'*Ami* se bornera donc à recenser brièvement les livres de langue française et à signaler les plus importantes publications étrangères.

[1] Voir, sur la croyance de l'Eglise primitive, M. Jugie, *La mort et l'Assomption de la Sainte Vierge, dans la tradition des cinq premiers siècles, Echos d'Orient*, 1926, pp. 5-11. Au point de vue liturgique on lira avec profit, dans les *Ephemerides theologicæ lovanienses*, janvier 1926, B. Capelle, *La fête de l'Assomption dans l'histoire liturgique*.

1. — Dans la collection *Etudes de Théologie historique*, éditée par Beauchesne, à Paris, M. l'abbé H.-X. Arquillière vient de publier *Le plus ancien traité de l'Eglise*, c'est-à-dire le *De Regimine Christiano* de Jacques de Viterbe [1].

Ce *De Regimine christiano* constitue, pour l'histoire de la théologie, le premier en date des traités de l'Eglise : il est l'un de ces écrits de controverse théologique qui sont nés à l'occasion du conflit de Boniface VIII et de Philippe le Bel. Il tend à justifier théoriquement les attitudes prises par le Souverain Pontife. L'Eglise y est présentée comme le « royaume » du Christ, supérieur à la maison *(domus)* et à la cité *(civitas)*. Ce royaume du Christ est aussi le royaume de son Vicaire, le Souverain Pontife, qui mérite véritablement le titre de roi. L'ouvrage se divise en deux parties : *De regni ecclesiastici gloria ; De potentia Christi regis et sui vicarii*. La gloire du royaume se manifeste en dix conditions, lesquelles peuvent se ramener aux quatre énoncées dans le Symbole : *et in unam, sanctam, catholicam et apostolicam ecclesiam*. Dans la seconde partie, Jacques de Viterbe montre comment le Pape est l'héritier de la puissance royale du Christ ; il s'efforce de déterminer quelle est l'étendue du pouvoir pontifical sur le royaume dont il a analysé les caractères dans la première partie. Pour Jacques, toute puissance sacerdotale est essentiellement une puissance d'ordre ; et toute puissance de juridiction est une puissance royale. Le Pape est donc roi par son pouvoir de juridiction : ceux qui participent à ce pouvoir, les évêques, par exemple, peuvent, à juste titre, être appelés *reges*. Est-ce à dire que le pouvoir séculier n'existe pas ? Jacques de Viterbe enseigne, au contraire, que l'Etat est fondé sur le droit naturel, qu'il peut être en conséquence légitime en dehors de l'Eglise. Mais, d'autre part, le Souverain Pontife est un roi spirituel et temporel, qui domine toutes les juridictions. Le pouvoir séculier n'atteint donc sa perfection que par le pouvoir spirituel qui l' « informe » : « la puissance spirituelle est, en quelque sorte, la « forme » du pouvoir séculier, comme la lumière est la forme de la couleur. » La distinction des deux pouvoirs n'est pas encore suffisamment accentuée : l'œuvre de Jacques de Viterbe est encore une œuvre de transition. Néanmoins sa publication présente une réelle utilité pour l'histoire de la théologie médiévale : elle fait comprendre à quel milieu d'idées antagoniste se heurtait l'action de la royauté française et quelles répercussions profondes l'augustinisme a eues dans le domaine politique.

M. Arquillière, pour l'édition critique du texte du *De Regimine christiano* (lequel dans son livre occupe de la page 85 à la page 310), s'est servi de trois manuscrits. Le plus ancien paraît être le ms. latin 4229 de la Bibliothèque nationale de Paris. Le second se trouve à la Bibliothèque du Vatican, Vat. lat. 5612. Le troisième manuscrit latin 5612 appartient à la Bibliothèque nationale de Paris, œuvre d'un copiste aussi inintelligent que distrait. Ces trois manuscrits se complètent mutuellement et nous donnent une copie vraisemblablement voisine de l'original, dont ils ne sont guère éloignés par le temps.

2. — Dans la collection *Spicilegium Lovaniense*, appartiennent quelque peu à la théologie les deux volumes de M. A. Fliche, *La Réforme grégorienne* [2]. L'auteur, en effet, y fait une large place aux doctrines qui marquent à l'époque de Grégoire VII les rapports de l'Eglise et de l'Etat : indépendance du pouvoir spirituel, subordination du pouvoir temporel. Sans doute, le pouvoir temporel a une réelle grandeur et une origine divine, mais il demeure néanmoins subordonné au pouvoir spirituel de l'Eglise, tout au moins en ce sens que ceux qui détiennent le pouvoir temporel doivent en user conformément aux règles de la morale dont le pape est l'interprète et le gardien. Si les rois donc viennent à pécher dans l'exercice même de leur pouvoir, c'est au pape qu'il appartient de surveiller, de contrôler, de rectifier leur gestion. Il ne s'agit pas ici de suzeraineté temporelle, mais de surveillance spirituelle. Si une suzeraineté féodale lie certains Etats au Saint-Siège, c'est en raison de circonstances particulières, et non en vertu des théories générales sur les relations de l'Eglise et de l'Etat. Grégoire VII puise sa doctrine dans la tradition, par S. Grégoire le Grand et surtout S. Augustin. On ne saurait trop féliciter M. Fliche d'avoir mis en relief la modération même et la justesse théologique de cette doctrine, à laquelle tant d'auteurs modernes font subir des déformations que rien ne justifie dans les anciennes assertions pontificales.

Un deuxième point de vue théologique, moins développé, est abordé dans cet ouvrage remarquable, celui de la validité des ordinations conférées par des prélats simoniaques. La question, controversée à l'époque, ne fut tranchée ni par Nicolas II qui penchait cependant, avec S. Pierre Damien, pour la validité, ni même par Grégoire VII, qui décréta simplement la déposition des prélats coupables.

3. — Dans la même collection, citons également le beau livre du P. Hocédez, S. J., *Richard de Middleton* [1]. Trois parties : la vie et les œuvres ; — la doctrine ; — appendices touchant divers sujets, controverses de chronologie comparée de plusieurs questions quodlibétales, remarques sur la compositions des *Quodlibets*, sur les erreurs d'Olivi, etc. Si la deuxième partie est la moins originale, elle est, pour le théologien, la plus utile. « En philosophie, écrit l'auteur, Middleton a abandonné la conception mystique de S. Bonaventure pour adopter le point de vue plus rationaliste de S. Thomas. Dans le problème de la connaissance, il a délaissé la noétique séraphique pour se rallier à la théorie aristotélicienne ; et bien qu'il ne se soit pas exprimé avec toute la netteté désirable dans sa thèse sur la connaissance du singulier, cependant il n'a en aucune manière ouvert la voie à Duns Scot » (p. 382). Sur le terrain métaphysique proprement dit, Richard demeure fidèle disciple de S. Bonaventure et, dans les grandes lignes, est opposé à S. Thomas. Il faut en dire autant sur le terrain proprement théologique. Quelques points le rapprochent sans doute du Docteur angélique (péché des anges au deuxième instant de leur voie ; motif de l'Incarnation subordonné à la rédemption) ; mais, dans l'ensemble, il diffère du grand docteur dominicain. Middleton est-il un précurseur de Scot ? Le P. Hocédez le nie. Cette affirmation ne sera pas accueillie sans controverses de la part des auteurs franciscains.

4. — Sur la doctrine sacramentaire de Richard de Middleton (Introduction ; la théorie des sacrements en général ; théorie des sacrements en particulier) : Dr J. Lechner, *Die Sakramentenlehre des Richards von Mediavilla*, dans les *Münchener Studien zur historischen Theologie*, Heft 5, Munchen, Kösel, 1925 ; in-8° de VIII-526 p., Pustet, 6 marks. — Sur la patrie de Richard, P. W. Lampen, *De patria Richardi de Mediavilla, O. F. N.*, dans *Archivum Franciscanum historicum*, ann. XVIII, fasc. II, p. 298-360. (L'auteur rejette la dénomination de Middleton, pour adopter exclusivement celle de : Mediavilla). Il tient (ibid. ann. XIX, fasc. I, p. 113-116), contre Hocédez, qu'il n'est pas certain que Richard ait été précepteur de S. Louis de Toulouse.

5. — Sur Jean Scot Erigène, H. Bett, *Johannes Scotus Erigena. A Study in mediæval Philosophy*, Cambridge,

[1] *Le plus ancien traité de l'Eglise ;* Jacques de Viterbe : *De Regimine christiano* (1301-1302). Etudes des sources et édition critique par H.-X. Arquillière, Professeur d'Histoire à la Faculté de Théologie et à la Faculté des Lettres de l'Institut catholique de Paris. — In-8° de 314 p., 40 f. — Paris, Beauchesne (1926).

[2] A. Fliche, *La Réforme grégorienne*. I. *La formation des idées grégoriennes*. — II. *Grégoire VII*. — Spicilegium sacrum lovaniense, vol. VI et IX, Louvain ; Paris, Champion, 1924, 1925. Deux vol. in-8° de x-423 et VIII-466 p., 26 fr. et 36 fr.

[1] E. Hocédez, *Richard de Middleton. Sa vie, ses œuvres, sa doctrine*. — Spicilegium sacrum lovaniense. — Vol. VII Louvain, 1925, Paris, Champion. In-8° de XVI-555 p., 42 fr.

University Press, 1925; in-8° de IV-204 pages (Vie et écrits d'Erigène; sa philosophie, sommaire; sa philosophie, exposé; sources et autorités; influence d'Erigène sur les temps postérieurs). — H. Dörries, *Zur Geschichte der Mystik. Erigena und der Neoplatonismus.* Tubingue, P. Siebeck, 1925. In-8° de IV-122 pages (étudie les rapports de la doctrine de Jean Scot avec le néo-platonisme primitif).

6. — Dans la collection de la *Bibliothèque thomiste* du Saulchoir, le R. P. G. Théry, O. P., publie la deuxième partie de son étude *Autour du décret de 1210* (voir *Ami* 1925, p. 552). Il s'agit ici d'*Alexandre d'Aphrodise,*[1] et de son influence sur David de Dinant. « Nous avons marqué quelques moments de l'influence de la noétique d'Alexandre, retracé en quelques mots la formation de l'alexandrisme et dégagé les caractéristiques de l'alexandrisme arabe. Puis, des Arabes et par les Arabes, Alexandre parvint aux Occidentaux. Plusieurs de ses écrits avaient été traduits à la fin du XII° siècle de l'arabe en latin; et ils exercèrent très tôt dans le milieu parisien une influence néfaste... David de Dinant aurait donc pu connaître les écrits d'Alexandre d'Aphrodise, comme l'affirme Albert le Grand. Les a-t-il connus en fait? C'est possible, mais nous n'avons trouvé aucun indice qui nous permette de conclure avec quelque probabilité à une influence alexandriste sur le *De Tomis...* » Cette conclusion négative n'empêche pas le P. Théry de publier les résultats de son enquête, « parce qu'ils constituent un premier travail sur l'influence de la noétique alexandriste. » Quoi qu'il en soit, le décret de 1210 vise à la fois l'hérétique que fut David de Dinant et l'influence néfaste d'Aristote et de ses commentateurs. De là l'unité de titre pour les deux volumes.

7. — Sur l'Eucharistie dans la période préscolastique, le Dr Günselmann vient de publier en langue allemande un ouvrage aussi consciencieux qu'érudit : *Die Eucharistielehre der Vorscholastik* (La doctrine eucharistique dans la Préscolastique), dans *Forschungen zur christlichen Litteratur und Dogmengeschichte,* ann. XV, 1-3, Paderborn, F. Scheningh, 1926; in-8° de XVIII-459 pages. Toutes les conclusions cependant ne sont pas à retenir, notamment sur Paschase Radbert dont l'auteur fait un partisan de l'impanation, et sur Ratramme, qu'on accuse, à tort semble-t-il, d'avoir compromis le dogme de la présence réelle. — Du même auteur, à la même librairie, une étude critique sur trois ouvrages traitant de la doctrine eucharistique *(De corpore et sanguine Domini* de Haymon; la lettre de Rathier de Vérone à Patrice; la IV° partie de la *Confessio fidei* du pseudo-Alcuin): date de composition et attribution de ces écrits. La brochure du Dr Günselmann est intitulée : *Studien zu fruhmittelalterlichen Abendmahlsschrieften.*

8. — *Editions diverses.* — Le *Proslogion* de S. Anselme, traduit en allemand. — Joh. Brinktrine, *Anselm Proslogion* dans *Sammlung Philosophischer Lesestoffe,* B. 2, Paderborn, F. Schöningh, s. d., in-12, 38 pages.

Les *Sentences* de Gandulphe. — J. de Walter. *Magistri Gandulphi Bononiensis Sententiarum libri quatuor,* Vienne, Aem. Haim, 1924. In-8° de CXXXI-654 pages. Introduction remarquable.

M. Grabmann a publié de Fra Remigio de' Girolami, O. P. (voir étude historique dans la *Scuola cattolica,* 15 avril 1925, pp. 267-281), le traité *De uno esse in Christo : — Remigii Florentini Ord. Præd. S. Thomæ Aquinatis discipuli ac Dantis Alighierii magistri Tractatus* « De uno esse in Christo, » *Ex codice Florentino editus,* dans les *Miscellania Tomista* de Barcelone, III° série, ann. XVIII, p. 257-277. — Du même théologien, édité par le P. Jellouschek, la question : *Utrum licite possit doceri Parisiis doctrina fratris Thomæ quantum ad omnes conclusiones ejus,* dans les *Xenia thomistica* de Rome, vol. III, p. 73-104.

[1] *Autour du Décret de 1210. — II. Alexandre d'Aphrodise. Aperçu sur l'influence de sa noétique* par G. Théry, O. P., Le Saulchoir-Kain, 1926. In-8° de 120 p., 12 fr.

Le R. P. Martin, dans la même publication, p. 233-247, a édité le traité du péché originel de Hervé de Nédellec : *E primitiis scholæ Divi Thomæ Aquinatis. Magistri Hervæi de Nedellec, O. P. Tractatus de peccato originali.* — Nous avons déjà dit l'importance de cette publication relativement au concept du péché originel dans la tradition thomiste au moyen-âge, *Ami* 1925, p. 550.

Les PP. Franciscains du Collège St-Bonaventure de Quaracchi ont donné, en 1925, plusieurs éditions d'œuvres théologiques médiévales. — D'Alexandre de Halès, la première partie de la *Somme* : *Doctoris irrefragabilis Alexandri de Hales ordinis Minorum Summa theologica...* Tom. I, Quaracchi, 1924. In-folio de XLIII-769 pages. — La continuation de l'édition des œuvres de Pierre-Jean Olivi, par le P. B. Jansen, S. J., *Fr. Petrus Johannis Olivi, O. F. M., Quæstiones in secundum librum Sententiarum.* Vol. II, *Quæstiones 49-71* (Bibliotheca Franciscana Scholastica medii ævi, t. V), Quaracchi, 1924, gr. in-8° de XV-644 pages. — Sur les privilèges des Ordres mendiants, le P. Delorme, O. F. M., édite *Fr. Richardi de Mediavilla quæstio disputata De privilegio Martini papæ IV,* Quaracchi, 1925, in-8° de XXIV-100 pages.

(A suivre).

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Les Assignats. *Révolution et Inflation,* par Jean Morini Comby. In-8 écu de 170 p., 9 f. Paris, Nouvelle Libr. Nationale. — **Cambon 1756-1820,** *d'après des documents inédits,* par Raoul Arnaud. In-12 de 324 p., 12 f. Paris, Perrin.

C'est des *assignats* de la « grande Révolution » qu'il s'agit dans le livre de M. Morini-Comby, et non des inflations de nos jours. Je me souviens, au temps de ma lointaine jeunesse, quand les vieillards parlaient de la Révolution, qu'ils n'avaient pas vécue eux-mêmes, mais qu'avaient vécue leurs pères, le mot qu'ils prononçaient avec le plus d'indignation et d'horreur, ce n'était pas le mot de guillotine ou d'échafaud, mais le mot d'« assignat. » C'est qu'en effet la guillotine n'avait pas fonctionné partout, tandis que partout avaient sévi les assignats.

Les assignats sont une création de la toute première année de la Révolution, de cette année 1789 à laquelle tant de braves gens réservent des trésors de tendresse qu'ils n'oseraient pas avouer pour 1793.

On sait que la cause immédiate, la chiquenaude qui a déclenché la Révolution fut d'ordre financier : le déficit atteignait le chiffre énorme de *cinquante-cinq millions.* Les chiffres officiels, pour 1789, accusent 530 millions de dépenses prévues, contre 475 millions de recettes.

C'est pour remédier à cette crise financière qu'on assembla les Etats-Généraux, le 5 mai 1789.

Quatre mois plus tard, de 55 millions le déficit était passé à 400 millions. Le remède parlementaire ne s'était pas révélé un spécifique de tout repos : 1100 députés, et tous éloquents! La Constituante n'avait réalisé que l'anarchie, spontanée, dit Taine, — encouragée, provoquée, dit Madelin; et, dans l'anarchie, les impôts ne rendaient plus.

Il fallut trouver autre chose. Créer des ressources honnêtes, il n'y fallait pas songer : quiconque en proposait, se voyait traité d'aristocrate. Talleyrand montra à l'Assemblée les biens du clergé, proie facile : on les nationalisa (novembre 1789). Et comme on n'avait pas le temps d'attendre leur liquidation et qu'il fallait de

l'argent tout de suite, on décida de monnayer immédiatement cette immense fortune foncière.

Telle fut l'origine de la première émission d'assignats, en vue de payer les dépenses ordinaires de l'Etat (décrets des 19 et 21 décembre 1789) : ci, 400 millions de papier, qui rapportaient 5 °/₀ d'intérêt.

Les dépenses ne faisant que croître (elles se montent à 800 millions par an, sous la Constituante, alors que le gouvernement absolu, renversé comme trop dépensier, se contentait de 535 millions), on multiplie les assignats. La circulation du papier passe à 1.200 millions en septembre 1790, et désormais sans intérêt; 2.737 millions au 1er février 1793; 5.534 millions en mai 1794; 6.400 millions au neuf Thermidor (juillet 1794)... Au début de 1796, à la veille du jour où va être détruite la planche aux assignats, il en circule pour une valeur nominale de 45 milliards (les agioteurs disent même de 60 à 80 milliards).

Et la dépréciation du papier-monnaie va de pair avec l'inflation. Au début, en janvier 1790, le cours s'établit à 96 °/₀ ; en octobre 1791 (avènement de la Législative), 84 °/₀ ; 72 en septembre 1792 (chute de la royauté le 10 août précédent, avènement de la Convention le 21 septembre), 51 °/₀ en janvier 1793 (à la mort du roi). Et la chute se précipite. En juillet 1793, l'assignat ne représente plus que 23 °/₀ de sa valeur nominale ; en janvier 1795, 18 °/₀ ; en juillet 1795, 2.97 °/₀ ; en novembre 1795, 0.87 °/₀ ; le 22 février 1796, 0.29 °/₀. A la liquidation finale, 3.000 francs d'assignats de 1791, transformés une première fois en 100 francs de mandats, seront remboursés par 1 franc en numéraire (février 1797). A côté de celle-ci, la liquidation du système de Law pouvait sembler triomphale.

C'est là une des leçons de la Révolution. On ne voit pas que, non plus que bien d'autres, elle ait été mise à profit. La Providence, au lendemain de la débâcle, envoya à la France un homme qui inspira confiance. Et le redressement commença. Gaudin, qui fut le ministre des Finances du Consulat et de l'Empire, qui quinze années durant resta en fonctions sans interruption (phénomène qui n'a rien de parlementaire), Gaudin trouvait en caisse, au 18 Brumaire, 167.000 francs en numéraire, « misérable » reste d'une avance de 3 millions obtenue la veille : les armées étaient sans solde, les fonctionnaires sans traitement; les Bureaux des ministères n'avaient rien touché de leurs appointements depuis dix mois. Aucune rentrée de recettes en numéraire n'était à prévoir d'une façon certaine, car les contributions de l'année étaient « déléguées d'avance » à des fournisseurs. Le 5 °/₀ consolidé était tombé à 7 francs. L'approche et l'espérance du coup d'Etat le firent remonter à 11 fr. le 17 Brumaire. Une semaine plus tard, il en valait 20. A la fin du Consulat, il est à 55 fr. ; et sous l'Empire, il atteindra 93 f. 40, le 27 août 1807, au lendemain du traité de Tilsitt. Ce Gaudin, que Bonaparte s'en vint chercher dès le 19 Brumaire, était un homme fort entendu aux finances; il y travaillait depuis vingt ans. C'était surtout un honnête homme. Il avait refusé, sept mois plus tôt, d'entrer dans une combinaison Sieyes, « parce que, dit-il, là où il n'y a ni finances ni moyens d'en faire, un ministre est inutile. » Il accepte au contraire, sans hésiter, la proposition de Bonaparte, et inaugure sur l'heure le seul régime qui lui semble pratique, un régime d'économies : il y apporte d'ailleurs la férocité indispensable à qui veut en réaliser de sérieuses. Mais il a un maître devant lui, et pas de Parlement derrière. Ni emprunts, ni impôts nouveaux, ni banqueroute : c'est la formule de Bonaparte. Gaudin s'y tient, fermement. Il n'est pas homme d'imagination. Il n'a pas de spécifiques miraculeux à révéler. De l'hygiène seulement. Comme le vieux cardinal de Fleury, il aurait dit volontiers que la France a un bon tempérament, et qu'elle entre en convalescence d'elle-même dès qu'on la laisse respirer et travailler en paix. Vandal a qualifié sa gestion d'un mot pittoresque : « Elle est d'un merveilleux terre à terre. » Sully, même Colbert, auraient goûté ce compliment (*Revue de Paris*, 15 mars 1926).

Il avait frisé dix fois la guillotine au temps de la Terreur. C'est Cambon, président du Comité des finances de la Convention, qui le sauva toujours : — « Je lui ai dû personnellement dix fois la vie, » écrit Gaudin. Et c'est à Gaudin aussi que Cambon doit une des actions qui l'honorent : le salut des 48 anciens receveurs généraux de finances que la Convention, par ignorance de leurs attributions, avait assimilés aux 60 fermiers généraux dans un décret qui les envoyait en bloc au Tribunal révolutionnaire, c.-à-d. à la guillotine. Cambon lui-même n'y avait vu que du feu : il fallut que Gaudin lui fît, et à tout le Comité des Finances, un Cours de comptabilité publique pour les détromper. Sur le décret déjà voté, on raya après coup les 48 receveurs qui n'ont jamais su à qui ils devaient ce repêchage *in extremis*.

Un de nos plus attachants historiens de la Révolution, auteur déjà de plusieurs monographies de cette époque de « rafale, » M. Raoul Arnaud, vient précisément de donner un volume à ce **Cambon**, avec un sous-titre : *La débâcle financière de la Révolution*, qui évoque le passage de Cambon au pouvoir, à la tête du Comité des Finances de la Convention. Son nom est resté attaché à une politique d'expédients et à la création du *Grand-Livre de la Dette publique* : c'est lui qui en fit voter l'établissement par la Convention le 24 août 1793. Désormais le Grand-Livre sera le titre unique et fondamental des créanciers de l'Etat ; les dettes de la monarchie et de la République sont fusionnées ; l'Etat n'est plus obligé à rembourser le capital de la dette publique : il n'a à payer qu'une rente perpétuelle, à 5 °/₀.

On lira le détail de cette gestion financière dans le livre de M. Arnaud. Et on y lira bien d'autres choses. C'était un triste sire que ce Cambon. Bourgeois de Montpellier avant la Révolution, industriel avisé qui réalisait d'énormes bénéfices dans la fabrication des cotonnades, il fut, dès le début de la Révolution, aux premiers rangs des agitateurs. Il ne siégea pas à la Constituante, où il n'avait été élu que député-suppléant. Député ensuite à la Législative et à la Convention, il fut ennemi acharné de tout ce qui était noblesse ou clergé, vota la mort du roi avec un cynisme froid, fut membre du Comité de salut public, attaqua Robespierre, au 9 thermidor, n'en fut pas moins décrété d'accusation par les thermidoriens, dut disparaître un instant, reparut après l'amnistie de l'an IV, fomenta encore des émeutes jacobines. Il ne se rallia jamais à l'Empire. Il demeura impénitent dans son jacobinisme comme dans son impiété. La sonnerie des cloches était pour lui un supplice. Il ne franchit jamais le seuil d'une église. Il reniait toutes les vertus chrétiennes, même la charité : l'aumône lui semblait dégrader aussi bien celui qui la reçoit que celui qui la fait. La Restauration l'exila comme régicide. Il passa ses quatre dernières années à Bruxelles, dans une solitude farouche, refusant même le salut à ses compagnons d'exil, anciens ralliés de l'Empire. Il fut longtemps malade, atteint de troubles nerveux qui lui causaient des fièvres ardentes et de grandes douleurs de tête. Il ne voulut jamais recourir à la médecine ; il confiait, écrit-il, son sort à la nature. Il mourut le 15 février 1820, après avoir défendu qu'il fût « fait aucune cérémonie religieuse relative à son inhumation ou à sa mémoire. »

Le cardinal Amette (1850-1920). *Souvenirs*, par Mgr Odelin. — In-8 écu de 202 p. — Paris, de Gigord.

Ce n'est point encore une histoire. Ce ne sont que des « Souvenirs. » Mais ceux qui ont lu les *Souvenirs* donnés jadis par l'auteur à la mémoire du cardinal Richard, savent que les Souvenirs de Mgr Odelin font

le mieux du monde prendre patience en attendant l'histoire définitive et que d'ailleurs il n'est pas d'histoire qui les fasse oublier jamais. Ce sont *Souvenirs* de témoin. Mgr Odelin nous dit ce qu'il a vu et entendu, depuis les années de St-Sulpice, où il fut le confrère de l'abbé Amette, jusques et y compris les années où il fut mêlé à la vie d'abord du Coadjuteur puis de l'Archevêque de Paris. Il groupe son exposé sous cinq grand chefs : le gouvernement du cardinal, le cardinal et les œuvres, le cardinalat (Rome, Paris, le Congrès eucharistique de Vienne), la guerre (Paris qui prie ; les trois vœux nationaux), l'après-guerre.

Avant même l'éloquente Oraison funèbre que prononça Mgr Touchet à Notre-Dame de Paris le 25 novembre 1920, le cardinal en avait reçu déjà, au lendemain de sa mort, une autre, moins ecclésiastique assurément, mais singulièrement éloquente aussi, et extraordinaire, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre. M. Raymond Poincaré, ancien président de la République, était alors chargé de la *Chronique* de quinzaine à la célèbre *Revue;* et c'est par un éloge très vivement senti du défunt qu'il ouvrit sa *Chronique* de ce jour-là. C'était la première fois certainement qu'un archevêque de Paris se voyait rendre pareil honneur dans la *Revue des Deux Mondes :*

« La mort de S. Em. le Cardinal Amette est un deuil pour la France,... écrivait M. Poincaré. Chaque fois que j'ai eu l'occasion de voir le Cardinal Amette, je n'ai jamais entendu parler de la France en termes plus élevés. En toutes circonstances, le Cardinal songeait d'abord à l'intérêt national, et lorsque, par hasard, il pouvait sembler nécessaire de faire disparaître d'apparentes contradictions entre le devoir patriotique et le devoir religieux, il avait des ressources infinies de bonne grâce et de tact pour résoudre, au profit simultané de la religion et de la France, les questions les plus embarrassantes et les problèmes les plus délicats... »

Histoire de la France catholique, par l'abbé Lelièvre, vicaire à St-Pierre de Neuilly-Paris. — In 8 raisin de 432 p., 18 f. — Paris, Editions *Spes.*

L'Histoire religieuse de la Nation française publiée par M. Goyau il y a quatre ans dans la grande *Histoire* dont M. Hanotaux a la direction, a été un triomphe, et qui dure. On lira toujours M. Goyau. Et on lira aussi M. Lelièvre. L'histoire de la France catholique est chose si grande, si riche, si féconde en merveilles de toute sorte que nul historien ne saurait en épuiser la magnificence. On en écrira toujours, dans tous les siècles, et toujours du nouveau. Les deux ouvrages aussi bien de M. Goyau et de M. Lelièvre ne s'adressent pas au même public. L'ouvrage de M. Goyau, par sa dimension et son prix aussi, ne peut viser qu'un public restreint ; et le plan même de l'*Histoire de la Nation française* l'a obligé à laisser de côté bien des points qui avaient dû ou devaient être traités par d'autres collaborateurs, par les auteurs notamment de l'*Histoire politique.* M. Lelièvre évidemment n'a pas la profondeur ni la portée philosophique de M. Goyau ; mais c'est un tableau vraiment complet de la France catholique à travers les siècles. C'est une fresque largement brossée, et d'un pinceau lumineux et vigoureux. Ce sont des pages entraînantes. Pour la jeunesse de nos écoles, de nos cercles d'études, de nos patronages, ce sera excellent.

L'œuvre est distribuée en deux Parties, chacune d'environ 200 pages : 1° *Des origines au protestantisme,* et 2° *Du protestantisme à nos jours ;* et chaque Partie en quatre livres : pour la Ire Partie : *Le berceau* (du baptême de sang, sous les Empereurs, au baptême de l'eau), *la Fille aînée de l'Eglise, Croisades et Cathédrales, la grande pitié du royaume de France ;* et, pour la IIe Partie : *la Tempête protestante, l'Eglise de France* (d'Henri IV à Louis XIV), *le siècle de la déesse Raison* (du Philosophisme à la Révolution), enfin le XIXe siècle, groupé sous ce titre : *A la conquête de la Démocratie.*

C'est très éloquent ; c'est un livre qui fera aimer l'Eglise et la France. Ici ou là on pourrait peut-être signaler des formules trop rapides, dont la concision même ne donne pas l'idée assez exacte des choses : par exemple, p. 416, les études et délibérations qui ont suivi en France l'Encyclique *Vehementer* du 11 février 1906 (condamnation de la Loi de Séparation) et précédé l'Encyclique *Gravissimo* du 10 août suivant (interdiction des cultuelles) sont résumées en cette ligne : « On a prétendu que les évêques français croyaient pouvoir cependant s'accommoder de la législation nouvelle et se garantir contre ses excès, quand le pape Pie X intervint. » L'auteur sait que cette « prétention » n'est pas fondée, mais nous aurions aimé qu'il le dît plus clairement, surtout étant donné que des libéraux impénitents persistent (l'année dernière encore) à répandre là-dessus de fâcheux nuages. Les évêques, sur l'ordre de Pie X, ont étudié, en ce printemps de 1906, la Loi de Séparation et cherché un moyen de « canoniser » les cultuelles. Ils n'en ont pas trouvé, et n'ont jamais cru « pouvoir s'accommoder de la législation nouvelle » : les cultuelles, si on voulait leur donner une constitution acceptable en droit canonique, cessaient d'être conformes à la loi, cessaient donc d'être acceptables pour le pouvoir civil ; et si on les conformait à la loi, elles n'étaient plus acceptables pour l'Eglise. Là-dessus, les évêques ont été « presque unanimes » (une ou deux exceptions seulement), comme le dit formellement Pie X au début de l'Encyclique *Gravissimo :* — « Nous voyons que Nous devons pleinement confirmer de Notre autorité apostolique la délibération *presque unanime* de votre assemblée, *quod ipsi* FERE AD UNUM OMNES *censuistis.* »

La Vie et l'Œuvre de l'abbé Provancher, par le chanoine Huard, Directeur du *Naturaliste canadien,* Conservateur du Musée de l'Instruction publique de Québec. — In-8 de 511 p. — Paris, Editions *Spes ;* Québec, Garneau.

Voici un grand et beau livre pour un nom qui est certainement inconnu de bien des lecteurs, au moins en Europe, et qui cependant est promis à l'immortalité. Ce nom de Provancher sera immortel dans la langue de la science, attendu qu'il a été donné à un certain nombre d'espèces nouvelles. L'insecte jusque-là inconnu qu'un des admirateurs de l'abbé a baptisé *Lyda Provancheri,* portera à jamais ce nom de *Provancheri ;* de même le mollusque *Unio Provancheriana* Pilsburg ; de même le zoophyte infusoire *Amiba Provancheri* Crevier, qui lui fut dédié dès 1875 ; de même encore une nouvelle espèce de champignon, trouvée au Cap-Rouge, et baptisée en son honneur par le naturaliste autrichien F. de Thumen (vers 1877) *Gnomonia Provancheriana.*

Encore sera-ce une immortalité quasi obscure, à peine connue de nombre même de ceux qui auront aux lèvres ces vocables scientifiques où entre le nom de Provancher. C'est un phénomène trop fréquent que les savants qui n'ont été que savants et qui à la gloire des sciences n'ont pas uni la gloire des lettres, demeurent inconnus du grand public. Provancher devrait être aussi célèbre chez nous que Gorini. Gorini fut une des plus pures gloires du clergé français au XIXe siècle ; et Provancher, une pure gloire aussi du clergé canadien-français. Il est mort le 23 mars 1892, dans sa soixante-douzième année. Dès 1894, M. Huard, son ami et son successeur à la tête du *Naturaliste canadien,* projetait de lui consacrer « un modeste essai biographique. » L'essai, qui devait occuper quelques nos seulement du *Naturaliste,* s'est accru comme de lui-même, s'est réparti en près de 400 livraisons de magazine ; et il forme aujourd'hui le volume que nous venons de lire, que nul de ses lecteurs ne trouvera

trop long, mais dont l'étendue pourra peut-être effrayer ceux qui ne sont encore lecteurs que de désir.

C'est la vie d'un grand savant et d'un bon prêtre, qui fut de longues années (jusqu'aux abords de la cinquantaine) appliqué au ministère paroissial, qui publia, étant encore curé, la première *Flore canadienne*, un *Essai sur les insectes et les maladies du blé*, un *Tableau chronologique de l'histoire du Canada*, un *Traité élémentaire de Botanique*, le *Verger canadien*, etc., fut un instant désigné pour prendre la tête d'un collège, et se fixa (1869) à Québec, « la métropole des lettres au Canada, » où il allait trouver les ressources (bibliothèques, musées, contact quotidien avec les professeurs de l'Université Laval) qui lui permettraient de poursuivre ses travaux scientifiques et surtout la publication du *Naturaliste canadien*. C'est là qu'il s'est acquis sa gloire d'entomologiste et a publié les volumes successifs de sa *Petite Faune entomologique du Canada*. Mais, prêtre avant tout, et apôtre, il ne perdait pas de vue la sanctification des âmes, comme en témoignent les ouvrages de piété qu'il publia alors : *Mois de Marie des familles, Vies des Saints, l'Echo du Calvaire ou Chemin de la Croix perpétuel, Le Chemin de la Croix à Jérusalem*. Au cours d'un pèlerinage à Jérusalem, il s'était lié avec le P. Frédéric de Ghyvelde, vicaire custodial de Terre-Sainte ; et de retour, c'est à ses efforts que sera dû le retour des Franciscains au Canada en 1890. Il était lui-même Tertiaire de St-François depuis 1864, et fut au Canada un ardent propagateur du Tiers-Ordre, dont il commenta la Règle.

Auteur déjà de plusieurs monographies canadiennes, M. Huard aura, une fois de plus, bien mérité du Canada, bien mérité de la science, bien mérité de tout le clergé. L'œuvre est fort bien imprimée, et richement illustrée de nombreuses phototypies hors texte.

LES SAINTS. **Saint Antonin (1389-1459),** par A. Masseron. — **Le B. Pierre-Julien Eymard (1811-1868),** par le P. J.-M. Lambert. — Vol. in-12 de 200 et 184 p., à 6 f. l'un. — Paris, Gabalda.

I. — S. Antonin est un Saint qui n'intéresse pas seulement l'hagiographie ; c'est aussi un personnage historique auprès duquel nul historien du *quattrocento* ne passe sans lui faire une place de premier plan. Et c'est un de nos solides théologiens, *Antoninus consiliorum*, un moraliste pour qui ses fervents ont rêvé les honneurs du titre de Docteur de l'Eglise. Il a fait naguère l'objet de deux thèses de doctorat ès lettres en Sorbonne, cf. *Ami* 1922, p. 61-2. Et le voici maintenant qui nous est présenté, dans la collection *Les Saints*, par un de nos meilleurs hagiographes. M. Alex. Masseron est hagiographe surtout des fils de S. François ; mais son *S. Antonin* montre qu'il n'est pas moins entendu à la spiritualité dominicaine qu'à la spiritualité franciscaine. Et le XVe siècle n'a pour lui point de secret. Antonin entre au noviciat des Dominicains à quinze ans (janvier 1405), au plus fort des convulsions du Grand Schisme, à l'école du B. Jean Dominici ; et l'on suivra ici avec une profonde émotion le tableau des merveilles que Dieu réalisait en ses Saints parmi les troubles et désordres de toute sorte qui furent l'accompagnement et la longue suite du Schisme. Tableau ensuite de son activité réformatrice, dans ses priorats successifs (à dater de 1418) et au Vicariat général de l'Observance. Tableau de son administration épiscopale, de son sens patriotique et de sa sagesse politique à la tête du diocèse de Florence, où Eugène IV l'appela en 1446 (très probablement sur le conseil du B. Angelico de Fiesole, l'ami tout intime du Saint).

L'année suivante, au Conclave de 1447, il eut quelques voix. Nicolas V, qui fut l'élu, songea à retenir Antonin à Rome. Il le tenait en telle confiance qu'un biographe du temps prétend qu'il avait interdit d'une manière générale d'en appeler à Rome des décisions d'Antonin : ce qui est une manière de dire exagérée sans doute. Mais ce qui est exact, c'est que, en des cas particuliers, le privilège des sentences en dernier ressort fut accordé à l'archevêque de Florence, pour éviter que fussent paralysés ses efforts pour la réforme. Antonin prêchait la réforme, contre les ennemis du dedans ; mais il fut aussi l'auxiliaire infatigable de Calixte III puis de Pie II dans la prédication de la Croisade contre les Turcs qui venaient de s'installer à Constantinople. Il mourut à l'aube du mercredi 2 mai 1459, vigile de l'Ascension, entouré de ses Frères.

II. — Pierre-Julien Eymard est un des béatifiés de l'année 1925. Fondateur des Pères du T. S. Sacrement, dès sa toute première enfance il s'est senti un extraordinaire attrait pour l'Eucharistie : on le trouvait à faire de longues stations à l'église, les mains jointes, les yeux fixés sur le Tabernacle. Sa sœur le trouva un jour grimpé sur un escabeau derrière le maître-autel : — « Que fais-tu là ? dit-elle. — Ma prière : je suis plus près de Jésus, et je l'écoute. » Sa vocation sera traversée d'épreuves multiples. C'est d'abord son père qui, à la première nouvelle que l'enfant veut apprendre le latin et être prêtre, oppose un *veto* absolu : il avait perdu ses autres garçons, et il ne lui restait plus que celui-là pour lui succéder dans sa profession de presseur d'huile. L'enfant essaie de commencer seul le latin ; mais le père ne démord pas de son *veto*. Il faudra le passage du P. Guibert, Oblat de Marie-Immaculée (le futur archevêque de Paris), pour vaincre l'obstacle et décider ce brave montagnard à laisser à son fils la liberté de sa vocation.

A dix-huit ans, il entre au noviciat des Oblats de Marie à Marseille (juin 1829). Mais il n'y reste que six mois : sa santé l'oblige à revenir respirer en Dauphiné l'air natal. Longtemps malade, même à certains moments aux portes de la mort, il oppose imperturbablement aux angoisses des siens une confiance absolue : « — Je serai prêtre et je dirai la Messe. »

Après deux ans de convalescence à La Mure, il entre au Grand Séminaire de Grenoble en octobre 1831, reçoit l'ordination sacerdotale le 20 juillet 1834, dans ce même Séminaire où l'avait reçue dix-huit ans plus tôt S. Jean-Marie Vianney. Vicaire à Chatte (octobre 1834), curé de Monteynard (juillet 1837), il obtient enfin, en 1839, l'autorisation de suivre son irrésistible attrait pour la vie religieuse. Il entre (août 1839) au noviciat de la jeune Société de Marie, à Lyon. Directeur spirituel au Petit Séminaire de Belley l'année suivante, il sera successivement provincial à Lyon, visiteur, prédicateur de missions, maître des novices, Supérieur du Collège Ste-Marie à La Seyne-sur-Mer, dont il fait rapidement une maison modèle. Il exerçait sur les jeunes gens une extraordinaire emprise, vrai « fascinateur d'âmes, » l'appelait-on : — « Voilà un prêtre comme je les aime ; voilà un homme à qui je me confesserais tous les jours, » disait un jeune homme du monde après l'avoir entendu.

Cependant la pensée d'une Congrégation vouée spécialement au culte de l'Eucharistie ne le quittait pas. Il avait compté d'abord trouver ce qu'il appelait de ses vœux dans la Société même de Marie, dans la Branche contemplative que le Vénérable Jean-Claude Colin avait toujours songé à adjoindre à sa fondation. Mais le dessein du P. Colin se heurta à des obstacles ; et les appels de Jésus-Eucharistie se faisant de plus en plus pressants (avril 1853), le P. Eymard commence les premières démarches en vue de faire dénouer les liens qui l'attachaient à la Société de Marie :

« Personne, écrivait-il ensuite, ne sait ce qu'il m'en a coûté pour faire ce pas et dire à Dieu : Me voici ! J'avais quitté ma famille temporelle, mon pays... Eh bien ! je quitterai encore ma famille spirituelle, la paix de Nazareth, les douceurs de la famille, pour venir vous servir en votre état sacramentel d'Hostie et de Victime. »

Le 30 avril 1856, il quitte définitivement Lyon et la Société de Marie pour venir jeter à Paris, du consentement de Mgr Sibour, les fondements de la Congrégation nouvelle. Le 6 janvier suivant, il inaugurait, dans sa pauvre chapelle de la rue d'Enfer, la première Exposition perpétuelle du Saint-Sacrement : grande consolation, mais payée de combien d'épreuves sans cesse renaissantes ! Les vocations étaient venues au début, ferventes, mais inconstantes : ses premiers compagnons l'abandonnèrent tous, l'un après l'autre. C'est vraiment à la « paix de Nazareth » qu'il avait dit adieu en quittant la Société de Marie. C'est maintenant un rude Calvaire qu'il va monter tout le long des douze années qu'il est demeuré dans sa nouvelle Congrégation († 1er août 1868). Les âmes éprises de la vie de Victime en trouveront ici un modèle achevé, dans ces pages que vient de consacrer au nouveau Bienheureux un de ses fils spirituels.

La Collection Les Saints ne comptait pas d'abord dépasser le chiffre de 100 volumes ; mais il y a beaux jours que son fondateur, le regretté Henri Joly, célébrait l'apparition du 100e volume (fin 1922). Et comme la Providence ne se lasse pas de susciter, plus nombreux que jamais, de nouveaux Saints à son Eglise, elle suscite aussi des biographes dignes d'eux. Voici que de nouvelles éditions, très revues et augmentées, paraissent des Vies des Saints canonisés l'an dernier : **Le Saint Curé d'Ars**, par Joseph Vianey : le volumineux et définitif travail de M. Trochu, qui a relégué dans l'ombre plusieurs des Vies antérieures, ne fera pas oublier celle-ci et met au contraire en meilleure lumière encore la sagacité de M. Vianey, qui, sans avoir en mains l'immense documentation de M. Trochu, est arrivé pourtant à tracer du Saint un portrait si pénétrant ; — **Sainte Marie-Madeleine Postel**, par Mgr Grente, une des plus fines perles de la Collection, disions-nous naguère, un modèle surtout de Vie d'éducatrice, toute une pédagogie surnaturelle en action ; — **S. Jean Eudes**, par Henri Joly lui-même, le Directeur de la Collection, dont les études de psychologie surnaturelle ont si profondément mis à profit les trésors de science psychologique qu'il avait amassés au cours de ses longues années d'enseignement dans nos Facultés des Lettres et au Collège de France ; — **Sainte Madeleine-Sophie Barat**, par Geoffroy de Grandmaison ; — **Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus**, par J. Angot des Rotours, un portrait rapide que ne feront pas oublier non plus les travaux qui ont suivi, un de ceux qui ont mis en la plus saisissante lumière l'énergie et la solidité de la Sainte, ce qu'elle eut de « cornélien » dans l'âme.

Histoire des Papes depuis la fin du Moyen Age, par Louis Pastor. *Tome XI.* Trad. de l'allem. par A. Poizat. — In-8 de 554 p., 30 f. — Paris, Plon.

Le premier volume du grand ouvrage de Pastor a été publié en 1886. Dès 1888 on en entreprenait la traduction française, qui a marché d'un pas régulier jusqu'à la guerre, pour s'interrompre ensuite. Le tome X de la traduction a paru en 1913 ; le tome XI, aujourd'hui seulement, très en retard sur l'œuvre allemande. Ce tome XI aborde la première partie du pontificat de Paul III (élu 1534, † 1549), alors que Pastor a déjà publié l'histoire des six pontificats suivants (dont l'un, il est vrai, fut éphémère : Marcel II, élu 9 avril 1555, † le 1er mai suivant), jusqu'à Grégoire XIII inclus († 1585) et se prépare à nous donner incessamment Sixte-Quint.

Cette Ire partie du pontificat de Paul III, c'est surtout la préparation du Concile de Trente. Le Concile, c'était la grande clameur de l'Eglise déchirée par l'hérésie ; et ce fut, dès le premier jour, la grande pensée de Paul III. Paul III aura l'honneur de le réunir, mais après onze années d'efforts (13 décembre 1545). Un des grands obstacles à la réunion du Concile, ce fut la guerre entre Charles-Quint et François Ier. Un obstacle tout autrement grave, et surtout plus durable, ce fut le césaropapisme de Charles-Quint qui voulait bien d'un Concile, mais à sa façon, et qui, le Concile assemblé, ne cessera d'entraver son œuvre, pesant sur les délibérations des Pères, interdisant la publication en Allemagne de décrets dogmatiques qui ne lui plaisent pas, interdisant aux évêques de ses Etats de se rendre à Bologne, où une peste survenue à Trente a forcé le Pape de transférer le Concile, etc.

Le Pape avait à compter aussi avec le mauvais vouloir des Cardinaux. Trois mois après son élection, au Consistoire du 15 janvier 1535, il proclame, de la façon la plus énergique, la nécessité de convoquer et de tenir immédiatement le Concile : — « La délibération montra que la plupart des cardinaux n'en voulaient pas entendre parler » (Pastor, p. 37). Pourquoi ? C'est que « les princes de l'Eglise mondanisés savaient bien ce qu'ils avaient à craindre d'un Concile. » Le légat Vergerio reprochant à l'un d'eux (et des plus éminents) de tenir si peu de compte de tant d'âmes qui se perdaient en Allemagne : — « Nous n'y sommes pas indifférents, répondit l'Eminence ; mais une réforme ne peut être entreprise avant que tout n'ait été détruit. » Déjà la politique du pire ! Vergerio, au sortir de cet entretien, mandait au roi des Romains Ferdinand Ier (le futur empereur) : — « Ces seigneurs ne sont occupés que de leurs plaisirs et de leurs plans ambitieux et ne se doutent pas de ce qui se prépare en Allemagne. »

Il y avait beaucoup de mal alors dans l'Eglise, et jusque sur les sommets mêmes de l'Eglise. Mais que de bien aussi ! Paul III doit attendre onze ans avant d'assembler le Concile. Mais il ne perd pas son temps. Il se met sans tarder à la réforme de l'Eglise, à l'extirpation des abus les plus criants. Une promotion cardinalice où il fait entrer Contarini, Sadolet, Carafa (le futur Paul IV), Réginald Pole, personnages tout à fait acquis à l'idée de la réforme, dit à tous la fermeté de ses desseins. Et la Providence lui suscite partout des appuis fervents, dans l'épiscopat, où le zèle incomparable de l'évêque de Vérone, Gian Matteo Giberti, devient vite saintement contagieux ; dans les Ordres anciens, où souffle l'esprit de réforme (réforme des Camaldules, par Paul Giustiniani, des Ermites Augustins, par Egidio Canisio, des Bénédictins du Mont Cassin, par Gregorio Cortese, des Franciscains de l'Observance, par Francesco Lichetto) ; dans toute une floraison d'Ordres nouveaux : Théatins, fondés par S. Gaétan et Jean-Pierre Carafa, vite pépinière d'excellents évêques ; Somasques, fondés par S. Jérôme Emilien ; Barnabites, par S. Antoine-Marie Zaccaria ; Capucins, par le B. Matteo de Bacio ; Ursulines, par sainte Angèle Mérici ; Frères Hospitaliers, par S. Jean de Dieu ; Jésuites surtout, dont la fondation remplit tout le dernier chapitre de notre volume, p. 450-551.

J'espère que le traducteur va se hâter de nous donner les volumes suivants. M. Pastor est un homme dont il ne faut pas qu'on ignore rien. C'est la documentation la plus exhaustive qui soit. Il a compulsé tous les recueils imaginables, toutes les archives des Etats et des villes, de cette poussière de petits Etats entre lesquels se partageaient alors l'Italie et l'Allemagne. Il apporte, à l'interprétation de ses textes, une psychologie que l'on peut parfois trouver lacuneuse ; mais les textes eux-mêmes sont là, dans son livre, donnés avec une conscience absolue et une sûreté critique que l'on ne prend pas en défaut, et c'est l'essentiel. Et c'est un grand serviteur de l'Eglise Romaine.

Le Danseur mondain, par Paul Bourget. In-12 de 296 p., 9 f. Paris, Plon. — **Hiver,** par Camille Mayran. In-12 de 282 p., 10 f. Paris, Grasset. — **Au soleil d'or, au printemps vert,** par Avesnes. In-8 oblong de 280 p., 12 f. Paris, Perrin. — **Meïpe ou la Délivrance,** par André Maurois. In-12 de 230 p., 10 f. Grasset.

— Le fils Maublanc, par Jean Gaument et Camille Cé. In-12 de 228 p., 10 f. Grasset.

I. — A tout seigneur tout honneur. Un roman de M. Paul Bourget est toujours l'événement de la saison : toutes les réclames tapageuses par où l'on essaie de détourner sur d'autres noms l'attention publique n'y feront jamais rien. Et *Le Danseur mondain* est l'une des plus profondes œuvres de Paul Bourget. C'est une de celles aussi d'où il a banni totalement les scènes risquées : preuve qu'il est donc possible d'explorer les profondeurs du cœur humain sans attarder l'imagination du lecteur sur des tableaux pénibles.

C'est le roman du devoir, du sens du devoir. Son héros, un déclassé, un jeune clerc d'avoué qui, pour éteindre une dette de jeu, a volé, qui, pour se refaire une situation, a changé de nom et s'est engagé comme « danseur mondain, » c.-à-d. comme danseur professionnel dans les grands caravansérails de la Côte d'Azur et d'ailleurs, est un « héros » vraiment. Sa faute n'a été qu'un accident, une ressaisie peut-être de l'atavisme paternel, qui était déplorable. Mais il a de l'héroïsme dans l'âme, de l'honneur, de la générosité ; il est capable d'élan, même désintéressé. Il a fait la guerre magnifiquement. Que de côtés sympathiques chez ce jeune homme ! Mais il n'a pas le sens du devoir. Jamais ne fut mis en plus éclatante lumière que l'héroïsme sur un champ de bataille est une chose, et le devoir quotidien, une autre. L'héroïsme peut n'être qu'affaire de sentiment ; le devoir quotidien est affaire de volonté : s'il n'est pas cela, il ne dure pas, il n'est pas « quotidien. » La guerre, pour notre danseur, n'a été qu'un accident héroïque, une aventure exaltante. L'exaltation tombée, quelle indigence morale dans le souvenir qu'il en garde ! Il ne sait qu'en regretter l'excitation. Il ne voit, dans la vie civile où il est rentré, que l'affreuse monotonie de la tâche quotidienne. Il ne songe pas à se dire : « J'ai servi d'une manière. De quelle autre vais-je servir ? » *Servir*, ce fut jadis, avant la guerre, le titre d'un superbe drame d'Henri Lavedan ; mais ce *servir*-là, c'était le devoir. Le devoir, à la longue, c'est toujours chose monotone. Et notre jeune homme n'est plus capable de se plier à la monotonie. Il a « trop goûté l'ivresse du risque, » dit-il lui-même. Et pourquoi n'en est-il plus capable ? Parce que ce devoir, il ne le connaît même pas, il ne le soupçonne pas. L'erreur de la conduite a sa source dans une erreur de l'esprit, dans une ignorance, comme il arrive si souvent. Il a besoin d'une rééducation. Maître Jaffeux, son ancien patron, et, après lui, le principal personnage de ce récit, s'en rend un compte aigu. Mais trop tard. Maître Jaffeux aurait pu, avant l'affaire du vol, orienter son clerc vers une plus saine destinée, l'aider à se faire l'armature spirituelle qui lui manque. C'est la tâche que lui assignait la situation où la Providence l'avait placé. Mais pour s'en acquitter, de cette tâche, il lui eût fallu une plus juste connaissance de cette jeune âme, une connaissance qui ne va pas sans quelque indulgence, sans quelque miséricorde au cœur. Jaffeux n'a pas été miséricordieux, et il s'est trompé. C'est l'histoire de la plupart des jugements téméraires. Ce fut l'histoire, jadis, de ce *Justicier* qui est un des caractères les plus vigoureusement dessinés de toute l'œuvre de Paul Bourget. Il y a là une leçon que l'on comprend peu quand on est jeune, et que c'est le devoir des aînés d'aider les jeunes à comprendre.

II. — *Hiver*... Tout ici se passe l'hiver, — en trois hivers successifs, tels les trois actes d'un sombre drame de conscience. C'est la troisième ou quatrième œuvre de Mme Camille Mayran ; et tout ce qu'écrit Mme Mayran est marqué au coin d'une force étrangement sûre d'elle-même, peut-être trop sûre, avec trop d'orgueil et de rigidité dans la marche. Ici la rigidité est surtout dans la conclusion. Le reste de l'œuvre est conduit avec une maîtrise admirable. Si bien conduite qu'elle en est inanalysable. Dire, par exemple, qu'il y a là deux paysannes scélérates, la vieille Catherine, qui prémédite et combine savamment un plan d'assassinat, et sa petite-fille Salomé qui l'exécute, ce n'est dire rien du tout : le tout, c'est la psychologie pénétrante qui nous révèle l'ultime fond de ces âmes, qui nous apprend comment l'idée des pires forfaits se glisse et germe et mûrit en des âmes que l'on n'aurait pas crues scélérates, qui avaient toutes les apparences de l'honnêteté, quelque générosité même, et qui se croyaient elles-mêmes honnêtes, mais que la passion, la toute paysanne passion de l'avarice, du bien à acquérir, de la situation à s'assurer, a aveuglées jusqu'à les engager froidement dans la voie du crime... Il est vrai que ce sont des âmes luthériennes (la scène se passe en Alsace) ; mais de pareilles obnubilations du sens moral se retrouvent partout.

Le dénouement est inattendu. Jacob Vogler, le héros du livre, type de paysan robuste, entendu aux affaires, honnête, madré, mais dont la finesse n'est rien au regard des roueries des deux paysannes, se découvre une certaine complicité dans le crime de Salomé. Son grand amour, qu'il a pu croire légitime et qui maintenant lui apparaît souillé, lui inspire un dégoût sans mesure de lui-même et de tout ce qui lui tenait au cœur. Il se décide, après cinq mortelles années, à vendre sa ferme ; il en verse le prix à l'hôpital et va au loin s'engager comme journalier avec son petit garçon, entraînant ainsi dans ce qu'il regarde comme une expiation le pauvre enfant innocent. C'est une solution qui, telle qu'elle nous est présentée ici, a des airs de grandeur, mais des airs seulement, et d'une grandeur qui n'est pas chrétienne. Se rappeler que nous sommes en milieu protestant. Un catholique eût autrement racheté le crime de la morte, auquel d'ailleurs Jacob n'avait eu aucune part, et surtout un catholique n'eût jamais imaginé d'imposer à l'enfant le poids de l'expiation. A la page finale, l'enfant, harassé de fatigue après une journée de marche, demande à son père : — « Quand est-ce que nous rentrerons chez nous ? — Nous ne rentrerons pas, dit Jacob. Nous n'avons plus de chez nous. » Il a invoqué plus haut le verset de l'Evangile : « Va, vends tout ce que tu as, et donne-le aux pauvres » : l'Evangile n'a jamais demandé ni permis à un père de réduire son enfant à la mendicité.

III. — *Au soleil d'or, au printemps vert :* recueil de nouvelles signées Avesnes, pseudonyme littéraire d'un des grands noms de notre aristocratie (le comte Louis de Blois), de longue date un de nos maîtres écrivains. Plusieurs de ces morceaux ont paru déjà dans la *Revue des Deux Mondes*, comme y ont paru aussi *Hiver* et *le Danseur mondain ;* et Avesnes dédie son livre à Mme René Doumic. — Soleil et Printemps : tout est en effet soleil ou printemps dans ces huit nouvelles. Celles qui sont intitulées *Plus tard* (rêves d'avenir de deux fillettes, rêves suivis de cruelles désillusions) et *Bas de soie*, nous peignent le Printemps de la vie ; *Ophir*, *Epha*, les soleils sans clémence d'Inde et d'Afrique ; *la Marque* et *le Manteau aux fleurs de cerisier* évoquent la lumière de l'Extrême-Orient, du Pacifique ; *la Barbotinière*, le Soleil de la Popularité, celui vers qui tant d'ambitions prennent une orientation fatale ; enfin *les Magnificences du Comte de Raimondis*, le plus long de ces récits (p. 37-122) (et le seul aussi qui puisse être mis sans réserve en mains juvéniles), très habile et très vivante évocation de la Cour du Roi-Soleil, au temps où d'Extrême-Orient les ambassadeurs Siamois vinrent à Versailles lui rendre hommage. Ce Raimondis fit en ce temps-là belle figure de marin et de courtisan, se ruina, d'ailleurs avec magnificence comme on savait faire alors, ainsi qu'il appert d'écrits du temps, de ce temps qui était le temps de Dangeau et de Saint-Simon et dont Avesnes nous reproduit avec art et vérité le ton de langage et le tour de pensée.

IV. — *Meïpe*, c'est le nom d'une ville, d'un pays, d'un univers peut-être qu'une enfant imagine pour s'y

réfugier quand le monde extérieur lui devient hostile : à Meïpe il ne pleut jamais ; à Meïpe on joue toute la journée dans de grands jardins ; à Meïpe tout le monde s'amuse ; à Meïpe les papas ne lisent pas du matin au soir et ne répondent pas : « J'ai à travailler » quand on leur propose une partie de Nain Jaune ; à Meïpe d'ailleurs, les enfants choisissent leurs parents, dans des magasins ; à Meïpe on envoie à huit heures les grandes personnes se coucher, et les petits garçons emmènent les petites filles au théâtre ; à Meïpe, les jours où Françoise a été privée de dessert, les pâtissiers, debout sur le seuil de leur boutique, distribuent des gâteaux aux passants...

Vous voyez cela d'ici. Et il n'y a pas de raison pour que cela finisse. Et cela ne finit pas en effet. Cela se prolonge bien au delà de l'âge de Françoise, au delà même de l'adolescence, au delà de la jeunesse, au delà encore de l'âge où une femme doit commencer à imaginer ce que peut être la vie d'une vieille fille (âge que l'on nous dit être vingt-sept ans)... Cela se prolonge toute la vie... Il y a des personnes qui toute leur vie rêvent de quelque Meïpe imaginaire, qui traînent toute une vie sans atteindre l'âge de raison, le parfait équilibre où toutes les puissances d'imagination et de sentiment viennent se ranger dociles sous le contrôle et au service de la raison.

Mais cet équilibre ne se réalise que dans une vie orientée vers Dieu, vers les clartés divines. Et ces clartés sont malheureusement absentes de l'œuvre de M. Maurois, œuvre par ailleurs si remarquable, si riche de psychologie, et de la plus fine, — œuvre écrite d'une plume aisée, limpide, élégante, sobre, naturelle, d'une plume qui a quelque chose de classique. Un peu de ciel sur ces pages, et ce serait charmant.

V. — *Le fils Maublanc,* enfant unique d'un ménage triste. Triste et sauvage, sans relations. Ces gens-là ne voient personne. La mère serait peut-être plus sociable : dès que le père est parti à son bureau, elle se met au piano ; mais dès que le père rentre, c'est de nouveau silence complet, un silence de mort. Ce père fait régner la terreur autour de lui. Le fils Maublanc a grandi dans cette atmosphère, et toute sa vie en est restée effroyablement morne et mesquine. Il perd sa mère, et le bruit court que c'est le père qui l'a empoisonnée. Il se marie, et le repas de noces s'ouvre joyeux d'abord, mais le père paraît, et c'est la glace. Il perd son nouveau-né, et c'est une joie féroce au rictus du grand-père. La jeune femme en devient folle... Quel mystère se cache dans l'âme de cet homme... ? Les paysans disent bien tous qu'il y a quelque chose. L'auteur nous laisse entendre qu'il y a quelque chose en effet, pique notre curiosité, mais nous laisse le souci de la satisfaire, de refaire à notre tour l'enquête et même le roman, ce qui est une méthode ingénieuse pour captiver l'attention du lecteur. Ce mystère psychologique ne sera évidemment compris que des lecteurs d'esprit mûr ; mais on n'y trouve par ailleurs pas de scènes choquantes. Après la mort de cet homme, on fait l'inventaire de sa bibliothèque, qui comprenait : l'Encyclopédie de Diderot et Cie, des éditions licencieuses d'Amsterdam, des pamphlets d'un athéisme ou d'un nihilisme virulents, un Code, les Procès des grands criminels, des ouvrages de chimie et de magnétisme.

Parnasse et Symbolisme (1850-1900), par P. Martino, prof. à la Faculté des Lettres d'Alger. In-16 de 220 p., 7 f. Paris, Armand Colin. — **Introduction à la Géologie,** par J. Leuba. In-16 de 216 p., 60 figures, 7 f. Colin. — **Eloge de l'Ignorance,** par Abel Bonnard. In-16 de 62 p., 3 f. 50. Paris, Hachette.

Deux nouveaux volumes dans la Collection Colin. M. Martino, auteur déjà, dans cette Collection, d'un très savoureux travail sur l'histoire du *Naturalisme français* de 1870 à 1895 (*Ami* 1923, p. 653), aborde aujourd'hui le *Parnasse* et le *Symbolisme,* une histoire littéraire qui est d'hier et qui pour cela même n'a pas encore trouvé place dans les Manuels, ou du moins pas la place désirable. Le petit livre de M. Martino comble une lacune, et il la comble avec autant d'agrément que de compétence. Plus de cent poètes sont nommés ici ; et l'on y parle avec un peu de détail d'une trentaine d'entre eux. C'est peu, songeront quelques-uns, pour représenter la poésie française dans la seconde moitié du XIXe siècle. Mais la postérité en retiendra beaucoup moins encore, et c'est déjà le jugement de la postérité que l'on perçoit ici. Les lecteurs réfléchis seront très largement édifiés, en ce livre, sur les principales tendances poétiques pendant ce demi-siècle, sur les efforts des poètes et leurs principales curiosités.

M. Leuba, docteur ès sciences, nous donne une *Introduction à la Géologie.* Elle sera la bienvenue. De toutes les disciplines scientifiques la Géologie est celle qui a le moins d'ouvriers, la plus ignorée aussi du public, encore que les faits dont elle s'occupe lui soient le plus accessibles. Mais voilà : elle n'ouvre pas autant de carrières, elle n'offre pas autant de débouchés que les sciences mathématiques et physiques ; elle est victime du préjugé utilitariste. C'est un préjugé du moins auquel on sacrifie peu dans le clergé : quelques-unes des gloires de la géologie au XIXe siècle étaient ecclésiastiques, et c'est à un curé de campagne, au curé de Solutré, que l'on doit la fondation de la station de Solutré. Nombre de nos confrères s'intéressent à la géologie non moins qu'à la botanique ou à l'entomologie, et seront heureux de trouver ici la plus lumineuse des Introductions : origines, constitution du globe terrestre, phénomènes d'érosion et de sédimentation, tectonique, mouvements orogéniques et épirogéniques, vulcanologie et sismologie, puis stratigraphie, ses divisions : périodes géologiques : ère Primaire, ère Secondaire, ère Tertiaire, ère Quaternaire.

Eloge de l'Ignorance : un titre qui, à la veille des vacances, fera s'écarquiller bien des yeux paresseux. Mais ils seront vite désillusionnés. Car ces *Eloges,* cette Collection d'Eloges de nos défauts est un trompe-l'œil. On n'y accueille que des défauts de bonne compagnie, ou, quand d'aventure ce sont des défauts franchement odieux, on a soin de les présenter sous un jour qui n'a rien d'encourageant. Tel M. Vandoyer, qui, pour composer un Eloge de la Gourmandise, imagine d'en faire la forme universelle de l'art d'aimer, ou M. Gérard Bauer, qui, pour nous faire agréer son Eloge du Désordre, a soin de faire son client tout petit, de le réduire à ce travers inoffensif qui consiste à ne pas remettre un objet où on l'a pris, et finalement le met sous le patronage d'un Saint, S. Antoine de Padoue. M. Abel Bonnard emploie une autre méthode. L'ignorance n'est pas à condamner, pour la simple raison qu'elle n'existe pas. L'ignorance des primaires ? Pas ignorance du tout ; simplement fausse science. L'ignorance des simples ? Faite de bon sens et d'imagination, elle réalise un alliage accompli du merveilleux et du pratique. L'ignorance des femmes ? Une grâce de plus. Et c'est bien vrai. Une grâce qui est naturelle, qui est innée aux femmes d'esprit, mais qui n'est pas à la portée de tout le monde. N'est pas ignorant qui veut. Il y a une science ou un art de l'ignorance. Un art fort complexe, où il entre de l'humilité, de la modestie, du savoir-vivre, où il entre surtout beaucoup de science. Les vrais savants seuls savent être ignorants. Un peu de science emplit de vanité, de pédantisme ; beaucoup de science ramène à l'humilité.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 21 julii 1926.
Eug. Lindecker, *Vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

ANÉMIE

NEURASTHÉNIE, FAIBLESSE CHLOROSE
Sirop de DESCHIENS à l'Hémoglobine
Régénérateur du sang, prescrit par l'élite médicale.
Supérieur à la viande crue et aux ferrugineux.
DESCHIENS, Paris, 9, Rue Paul-Baudry. R.C. Seine 207.204.

ANTI-ÉPILEPTIQUE DE LIÉGE

Faites œuvre de charité en recommandant autour de vous ce précieux remède qui a ramené tant de malheureux à une vie normale.
Brochure et Renseignements gratis : Laboratoire FANYAU, Lille

Pour VIN DE MESSE

s'adresser en toute confiance à :
M. le chanoine **JOUBERT**, propriétaire-récoltant à LA ROCHE-CHÉNEDÉ Charcé, par Brissac (M.-et-L.). Timbre pour réponse

VITRAUX D'ART et Mosaïque DÉCORATIVE

Maumëjean Frères

6 et 6 bis, rue Bezout, PARIS (14e). R. C. Seine 45.192
Envoi de photos et maquettes sur demande
Grand Prix Exposition internationale des Arts Décoratifs et Industriels Modernes PARIS 1925

LISEZ CECI

Mme L. MARQUIS, directrice de l'Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève, fondé en 1884, 2, rue Péclet, à BESANÇON, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie**. Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res Communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.
R. C. Besançon 1.552

PHARMACIE DE ROME

La mieux approvisionnée et la moins chère de Paris
LIVRAISONS — EXPÉDITIONS
TOUTES SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES françaises et étrangères
AMPOULES · CACHETS · COMPRIMÉS
SIROPS · PASTILLES · PILULES, ETC.
PARFUMERIE - SAVONS - PRODUITS DE BEAUTÉ
HUILES de FOIE de MORUE
BANDAGES
BAS A VARICES - CEINTURES
ORTHOPÉDIE
ARTICLES D'HYGIÈNE
LUNETTERIE
LABORATOIRES D'ANALYSES
Médicales et Alimentaires
NOTICES & BROCHURES gratis sur demande
A. BAILLY, 15, Rue de Rome, PARIS

34 fr. pet. Imprimerie univers., couleurs. Pierre Humide. Spéc. Curé Teloché (Sarthe). R. C. Mans 399.

Malgré le prix élevé des **produits de tout premier ordre** entrant dans la composition du

Savon pour la barbe GIBBS

il reste le meilleur marché

parce qu'il fournit, sans irriter la peau, un pourcentage de "barbes" que ne peut donner aucune autre mixture vaguement "Savonneuse"

lesquelles sont admis aussi bien les musulmans que les chrétiens).

C'est un véritable enchantement de voir comment l'auteur réussit à montrer « la transparence de Dieu au travers du monde et des institutions humaines, » non pas d'un Dieu lointain et impersonnel, mais du Dieu de l'Evangile, sans recourir, je le répète, à l'Evangile. Il fallait un missionnaire rompu à l'éducation pratique des enfants musulmans pour le faire avec une telle aisance.

Le R. P. Joyeux a dédié son excellent manuel « à la mémoire du P. Charles de Jésus, vicomte de Foucauld... » A juste titre : c'est à travers toute l'Afrique du Nord, du Maroc jusqu'en Egypte, qu'il faut souhaiter le voir se répandre, dans les écoles françaises, dans les presbytères, dans les stations apostoliques, partout où quelqu'un se dévoue à l'œuvre ardue, mais nécessaire, de l'éducation morale de la jeunesse européenne et indigène. — Les parents musulmans ne seront pas les derniers à s'en réjouir, eux qui redoutent pour leurs fils les effets d'une éducation purement laïque et ne cachent pas l'horreur que leur inspire la morale athée... Et ce serait une belle œuvre aussi que de procurer aux petits laïques, chrétiens et musulmans, et de faire apprécier dans leurs familles ce manuel de la vie morale et vertueuse avec Dieu.

Paroissien dominical complet ; notation grégorienne en clé de *sol*. — 1 vol. in-18 de xxi-727-582-38 p. — Grenoble, Bureau grégorien, et Paris, de Gigord (1926).

Nous avons signalé cet ouvrage à mesure que les différentes parties en étaient publiées. L'avantage principal en est l'usage de la portée de cinq lignes avec clé de *sol* et le maintien de la forme grégorienne des notes et des neumes. Cette transcription nécessite parfois quelques altérations à la clé ; elles ne sont ni nombreuses, ni compliquées. Sous le texte latin des mélodies et des Psaumes court une traduction française ; les oraisons, épîtres et évangiles sont reproduits dans la traduction seulement. Incomplet pour des clercs, ce Paroissien est bien suffisant pour ceux à qui il s'adresse : les fidèles des paroisses. Les quelques signes rythmiques ajoutés par l'éditeur Dom David ne compliquent pas le texte : ils ont surtout l'avantage de ne rien ajouter de personnel aux indications rythmiques données par l'édition Vaticane officielle. Soit pour son caractère plus pratique, soit pour son exactitude plus rigoureuse, nous recommandons très vivement ce Paroissien à l'attention de nos confrères qui en fait de plain chant préfèrent aux « petites chapelles » même tolérées le grand courant de la pensée et de la liturgie catholiques.

Abbé H. Besnard, organiste à St-Pierre de Chartres. Cantique à Sainte Thérèse de Lisieux. — Paroles, musique et accompagnement : 2 f. — En vente chez l'auteur.

Nous indiquons volontiers ce cantique à ceux de nos confrères — et ils sont nombreux — qui ont à organiser quelque fête en l'honneur de la nouvelle et si populaire sainte Carmélite. Les paroles racontent sa vie et lui adressent une prière. La mélodie, surtout au refrain, ne manque pas de caractère ; l'accompagnement nous aurait plu davantage si l'on avait fait disparaître quelques incorrections à la fin du refrain.

Abrégé de la Doctrine chrétienne, par A. Boulanger, chanoine honoraire d'Arras. *Cours moyen*. — Un vol. gr. in-16 de 396 p., illustré, cartonné 12 f. — Lyon, Vitte.

Tout le monde connaît le *Cours supérieur* de M. Boulanger. C'est le plus grand succès qui ait été enregistré pour un ouvrage de cette solidité. En dépit de son titre, ce n'est pas du tout un *Abrégé* de ce Cours supérieur que l'on nous présente aujourd'hui. C'est un livre neuf, qui diffère du premier non seulement par la méthode, mais par la substance aussi. C'est toujours l'essentiel de la Doctrine chrétienne sans doute, mais 1° on a écarté ce qui ne rentre pas dans le Programme du Brevet élémentaire d'Instruction religieuse, et 2° par contre, certaines questions plus faciles, omises dans le Cours supérieur, ont trouvé leur place ici.

On a maintenu les *Questionnaires* et autres procédés didactiques destinés à aider la mémoire des élèves ; on a remplacé les tableaux synoptiques par des *Sommaires ;* le *Vocabulaire* a disparu ; on a évité les termes trop techniques, ou du moins on a pris soin de les expliquer chaque fois qu'il n'était pas possible de les supprimer.

Le *Cours supérieur* témoignait d'une longue expérience de l'enseignement religieux dans les classes supérieures de nos lycées et collèges. Le *Cours moyen* montre que M. Boulanger n'excelle pas moins à dire ce qu'il faut aux adolescents des années qui suivent la première Communion. Nous espérons qu'un jour prochain il se décidera à sortir de ses tiroirs le fruit de son enseignement aux enfants plus jeunes et aux tout petits.

Fabre, Tu es Petrus. — Jean de Valois, Hymne au Christ-Roi (paroles de M. Vincent). — Les P'tits Bébés, paroles de Maryel, musique d'A. Gastoué. — La chanson du petit frère, paroles de Maryel, musique de Damade. — 4 feuillets in-4° de 2 pages de texte musical avec accompagnement ; titres en couleurs et illustrations. — Editions musicales du *Noël*, Paris, Bonne Presse.

1. Un chœur à l'unisson chante d'un rythme large, sous une mélodie simple développée en imitation, l'antienne *Tu es ;* un solo exécute en plain chant (l'accompagnement est donné) le verset *Oremus pro Pontifice...*, et le chœur reprend *Tu es Petrus*.

2. Cantique d'actualité au refrain assez vif, au couplet expressif. Les paroles sont d'une fermeté peu commune.

3 et 4. Chansons enfantines, la 4e avec mimique ; conviennent pour séances récréatives ; peuvent mettre merveilleusement en valeur les charmes du premier âge. (On sait que la collection musicale du *Noël* comprend déjà plusieurs centaines de morceaux).

Histoire Romaine, par A. Humbert et H. Petitmangin. — In-8 écu de 390 p., nombreuses gravures, cartes et plans, relié, environ 13 ou 15 f. — Paris, de Gigord.

Fait partie du *Cours d'Histoire* qui paraît sous la direction de M. Guiraud. Les deux auteurs sont de longue date connus comme des maîtres éminents de l'enseignement chrétien. Ils ont écrit leur travail pour la Classe de Cinquième. Pour des enfants de Cinquième c'est terriblement complet. Mais d'autre part la mémoire et l'intelligence des enfants sont singulièrement aidées par les qualités didactiques de clarté, de méthode, par les divisions de chaque chapitre, par la beauté aussi de la typographie et de l'illustration. Il y a, dans la IIIe Partie *(L'Empire)*, un chapitre VIII *(le Christianisme et l'Empire romain aux deux premiers siècles)* que l'on aurait souhaité pénétré d'un peu plus de chaleur : surtout les §§ consacrés à la vie de Jésus et aux premières prédications des Apôtres laissent une impression glaciale. A les relire, on ne trouve rien à redire ; mais, même l'histoire la plus impartiale, la plus dégagée de toute préoccupation apologétique ou apostolique, peut s'exprimer sur un autre ton. Il sera d'ailleurs aisé au maître de mettre dans son ton de voix ce qui est trop latent dans le texte imprimé.

VÉRITABLES DRAGÉES DE
FER RABUTEAU
le plus actif, le plus assimilable, le mieux toléré des ferrugineux.
SOUVERAIN DANS L'ANÉMIE
EXIGEZ LES VÉRITABLES DRAGÉES DE FER RABUTEAU.
COMAR et Cie, PARIS. — R. C. Seine : 78.026.

Le Duplicateur " GOSSELIN " imprime 500 copies à l'heure jusq. 10.000 ex. du même original. Prix cour. sur dem. — Polycopie Abbé GOSSELIN, Flers (Orne).

Café vert d'Haïti

24 fr. le kilo

Louis AUGUSTIN, importateur 18, quai de la Monnaie — BORDEAUX —

Correspondant de Missionnaires d'Haïti.

BICYCLETTE V. M. A.
Modèle spécial pour le Clergé
PRATIQUE — SOLIDE

Catalogue franco sur demande aux **Etablissements E. MUGLER Fils**, à Valence (Drôme), qui accorderont aux lecteurs de l'*Ami* **toutes facilités** et **conditions spéciales** avec **crédit** au gré du client. R.C. Romans 313.

Bègues Ecrire à l'Institut des Bègues, 142, Boulevard Longchamp, 142 — MARSEILLE. —

MESSAGER du CŒUR de JÉSUS
Revue de vie chrétienne et d'action catholique

PETIT MESSAGER du CŒUR de MARIE
— *Revue populaire de vie chrétienne* —

15 fr. par an. Spécimen gratuit. | TOULOUSE, 9, rue Montplaisir. | 4 fr. par an. Spécimen gratuit.

VITRAUX D'ART
Charles CHAMPIGNEULLE
96, rue N.-D.-des-Champs, PARIS (VI^e^)
REPRÉSENTANT. MAQUETTES, CATALOGUES SUR DEMANDE

HOSTIES et VIN de MESSE *Communiqué de l'Archevêché d'Avignon :*
« Nous recommandons à tous les prêtres l'**ŒUVRE des PAINS d'AUTEL de Pernes** (Vaucluse) et sa filiale **l'ŒUVRE du VIN de MESSE de Châteauneuf-du-Pape** (Vaucluse). » Pour tous renseignements s'adresser à M. l'abbé Mame, curé de Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse).

HARMONIUMS ALEXANDRE ROUSSEAU
Modèles d'Eglises, clavier transpositeur.
Modèles portatifs pour écoles et missions.
GILBERT. M^on^ f^ée^ en 1840. Médaille d'or Exposit^n^ Univ^lle^ 1900. — R. C. Seine 47.805
— 115-113, RUE DE VAUGIRARD, PARIS — Succ^le^ : 1, RUE MADAME (S^t^-SULPICE)

PIANOS GILBERT à cordes croisées

MARBRERIE RELIGIEUSE Autels, Rétables, Chaires, Ex-Votos, Colonnes, Revêtements, etc.

TAILLE de PIERRE pour la construction. moellons, socles, cordons, marches, perrons, taille en élévation, etc.

DALLAGES pierre, marbre, granit

SCULPTURE décorative et artistique.

RÉFÉRENCES :
Basiliques de FOURVIÈRE et de LOURDES

SOCIÉTÉ des MARBRES, PIERRES et GRANITS
Anonyme au Capital de 6.000.000 fr.
11, Quai des Brotteaux — LYON
Téléph. Vaudrey 20.62 — Télégr. MARBEPIERRE, LYON

Ateliers de marbrerie : Lyon, Buxy et Molinges. — Scieries de marbre : Grenoble et Molinges. — Carrières de pierres : Buxy, Colombier, Rocheret. — Carrières de marbres : Jura, Pyrénées, Italie. —

Note. — *La* Société des Marbres, Pierres et Granits *n'a pas de catalogue, mais elle établira sur demande des* **dessins** *et* **devis** *d'après indications.*

HARMONIUMS RICHARD
PUISSANTS, ROBUSTES, PRIX RÉDUITS
— *TYPES SPÉCIAUX* pour l'EXPORTATION —
Contre 0,60 en timbres envoi des Cat. illustrés.
PROCURE BRETONNE DU CLERGÉ, S^t^-BRIEUC

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)
Registre du Comm^ce^ d'Avesnes-s-Helpe, N° inscript. 2625

VINS DE BORDEAUX
GAUDRAP & C^o^ 31, Rue Borie, 31 — BORDEAUX —
MAISON RECOMMANDÉE
Vin blanc de Messe SAINTE-CROIX-DU-MONT (vin liturgique légitime).
— *Envoi gratis du Catalogue sur simple demande* —
R. C. Bordeaux 18.250 A.

Crêpe TETRA
pour
PANSEMENTS, VARICES, RHUMATISMES, ETC.
EXIGEZ cette MARQUE | *En vente partout*
GROS : Société Française des Tissus TÉTRA
— 48, Rue de Laborde, PARIS-8^e^ —
Téléphone : Laborde 28-40 — R. C. Seine 101.853

LA LIBRAIRIE René GIARD 2 Rue Royale LILLE
ACHÈTE au maximum de leur valeur toutes bibliothèques et lots de livres de théologie, patrologie, littérature, etc.

VITRAUX D'ART RELIGIEUX
Ch. LORIN, Peintre-Verrier.
ATELIERS : 46, rue de la Tannerie, à CHARTRES, et 199, r. de Vaugirard, à PARIS. — Références de 1^er^ ordre. Lauréat de la Sté Centrale des Architectes (Congrès 1921).

CLOCHES D'OCCASION, en VOLEE, NUES ou AVEC ACCESSOIRES, NEUVES, POIDS RESPECTIFS : 297 (do dièse) et 68 kilogs.
Prix intéressants, s'adresser FONDERIE de CLOCHES, G. RONAT, à Chalette (Loiret).